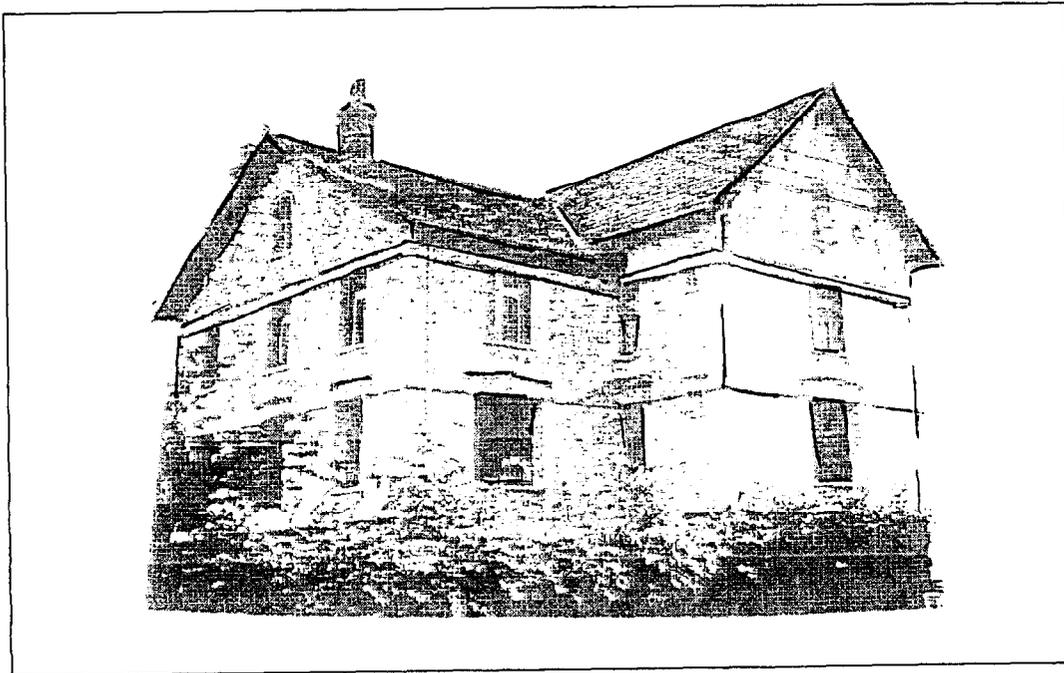


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉTUDE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE



Brevet de Technicien Supérieur

Aménagements et Finitions

Session 2002

Epreuve E.4 – Sous Epreuve U 4.1

AFE4ETE

Durée : 8 heures

Coefficient : 5

PREAMBULE

1. Présentation

Ce sujet U 4.1 comporte 4 parties totalement indépendantes qui peuvent être traitées dans n'importe quel ordre.

Le dossier est composé comme suit :

- Un dossier technique comprenant :

Un dossier « Existant »

- Plan de masse (n°1)
- Sous Sol (n°2)
- RDC (n°3)
- 1^{er} et 2^{ème} étage (n°4)
- Combles plan (n°5)
- Coupe A (n°6)
- Coupe B plan (n°7)

Un dossier « Projet »

- Caves. (n°8)
- RDC. (n°9)
- 1^{er} Etage (n°10)
- 2^{ème} Etage. (n°11)
- Combles. (n°12)
- Coupe A. (n°13)
- Coupe B. (n°14)
- Façades. (n°15)
- Principe isolation partie courante (n°16)
- CCTP des lots n° 6, 11, 12, 13.

- Un sujet comprenant 4 parties :

- Partie 1 : Etude du lot « CLOISON - DOUBLAGE » (Pages n° 1 à n° 12)
- Partie 2 : Etude du lot « PEINTURE » (Pages n° 13 à n° 28)
- Partie 3 : Etude du lot « SOL SOUPLE » (Pages n° 29 à n° 39)
- Partie 4 : « SUIVI DE CHANTIER » (Pages n° 40 à n° 56)

2. Barème et durée conseillée

PARTIE	DUREE	BAREME INDICATIF
Lecture du sujet et du dossier	0.50 h	*****
Partie 1 : CLOISON - DOUBLAGE	2.50 h	25 Points
Partie 2 : PEINTURE	2.50 h	30 Points
Partie 3 : SOL SOUPLE	1.00 h	20 Points
Partie 4 : SUIVI DE CHANTIER	1.50 h	25 Points
TOTAL	8.00 h	100 Points

Important : Toute hypothèse doit être précisée par le candidat

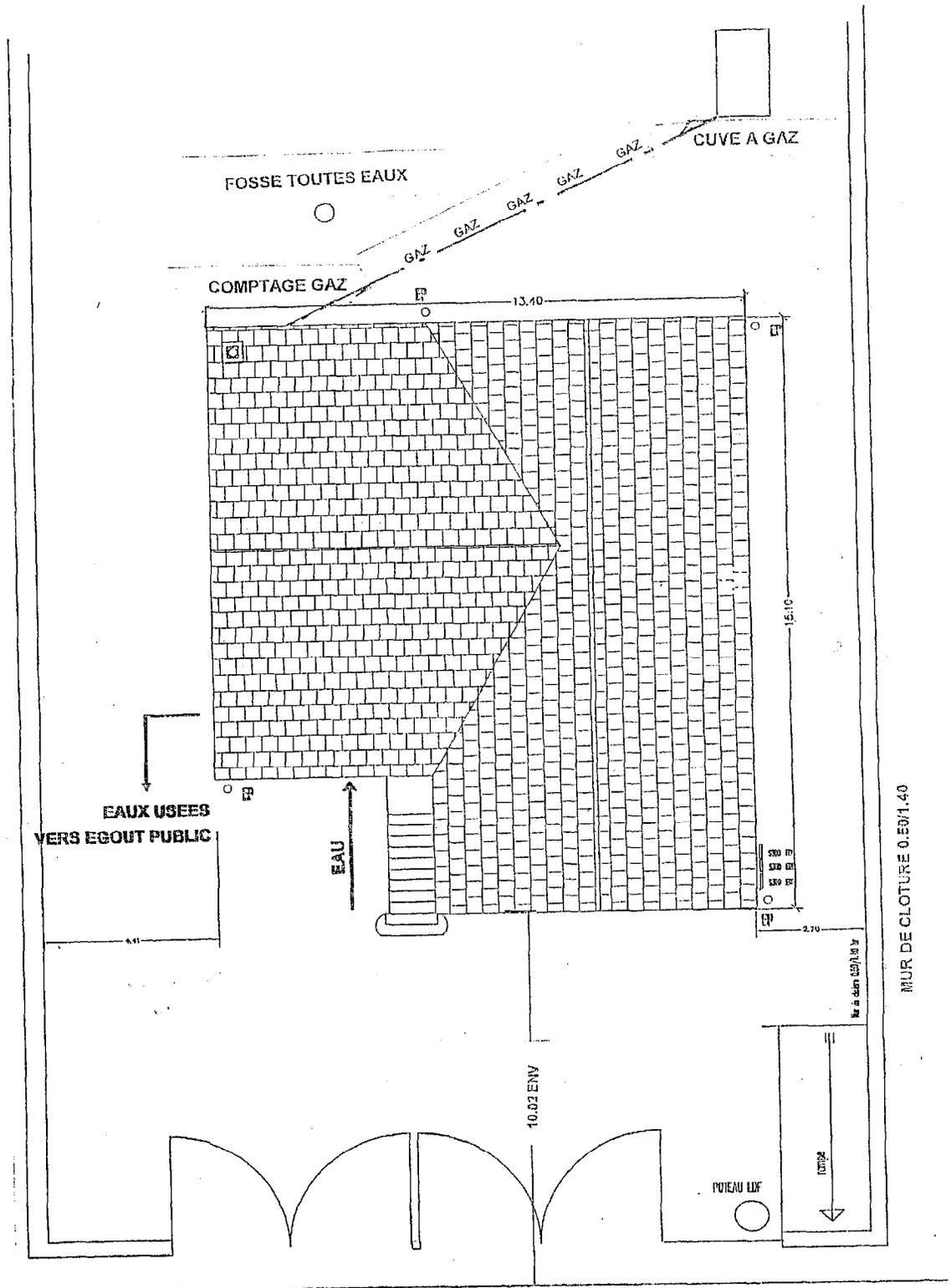
Brevet de Technicien Supérieur
Aménagements et Finitions

Session 2002

Epreuve U4.1

DOSSIER TECHNIQUE

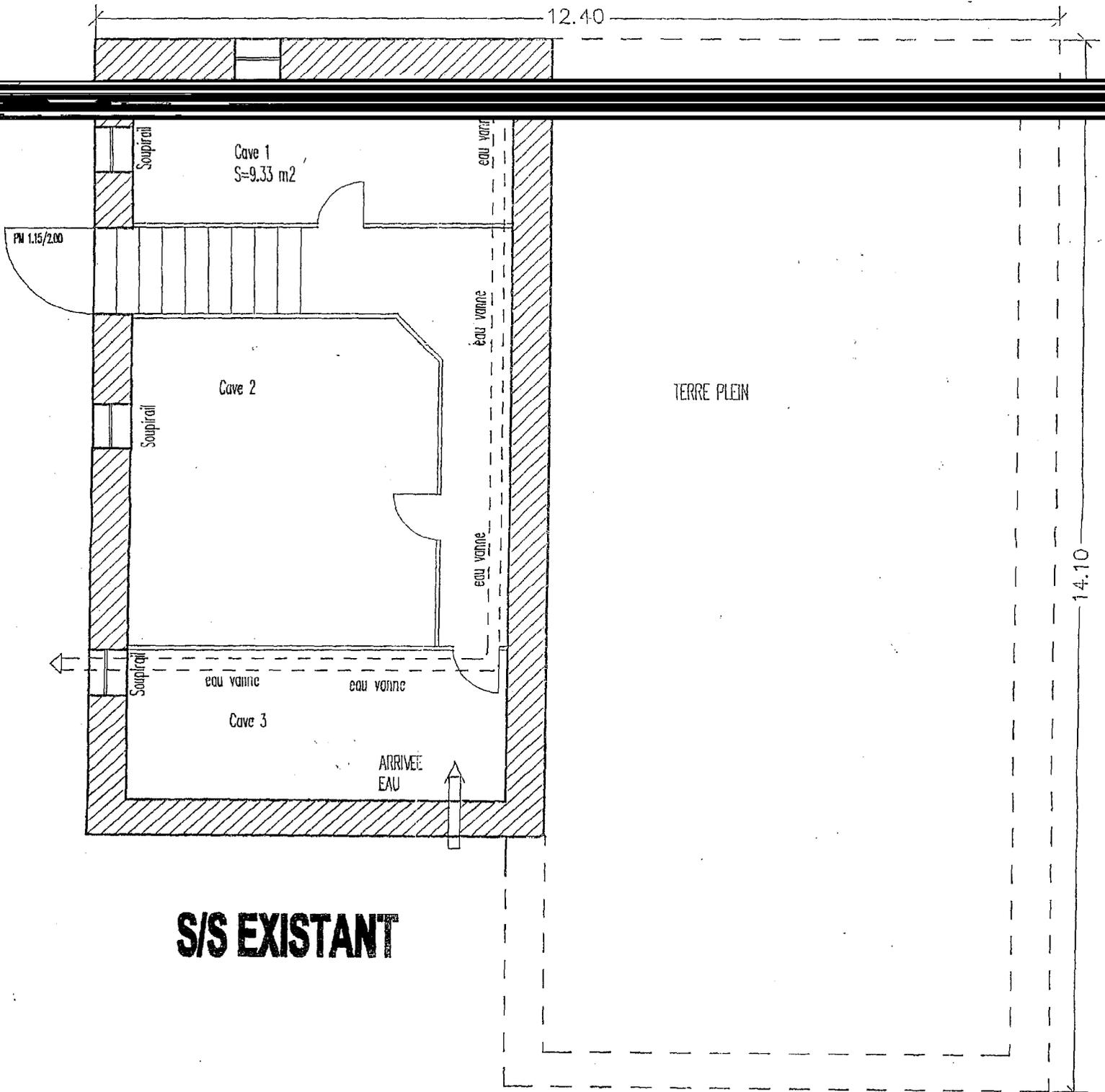
PLAN N° 1



Rue de la Marche

COLLECTEUR PUBLIC

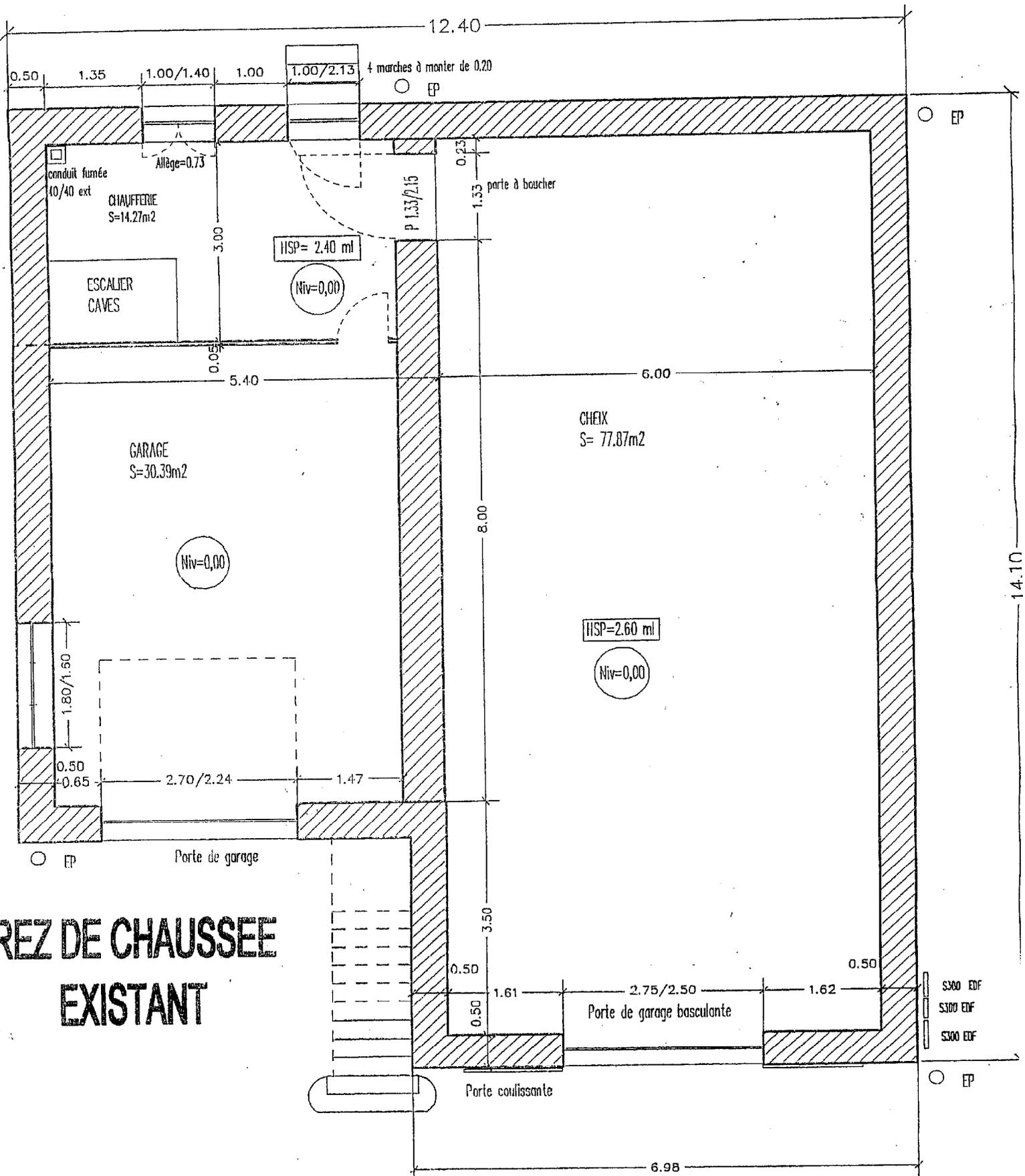
PLAN N° 2



S/S EXISTANT

Echelle : 1 / 50

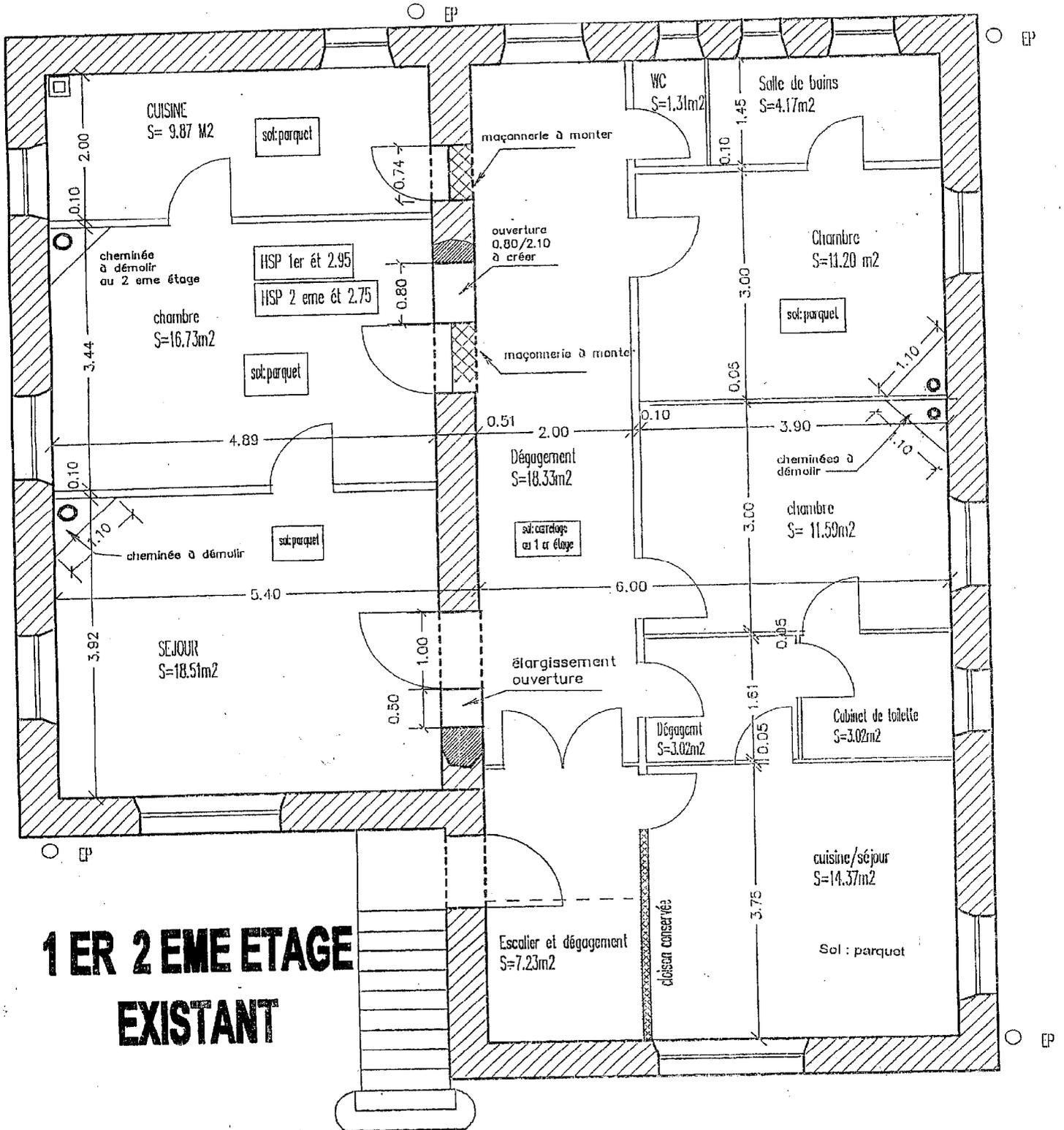
PLAN N° 3



**REZ DE CHAUSSEE
EXISTANT**

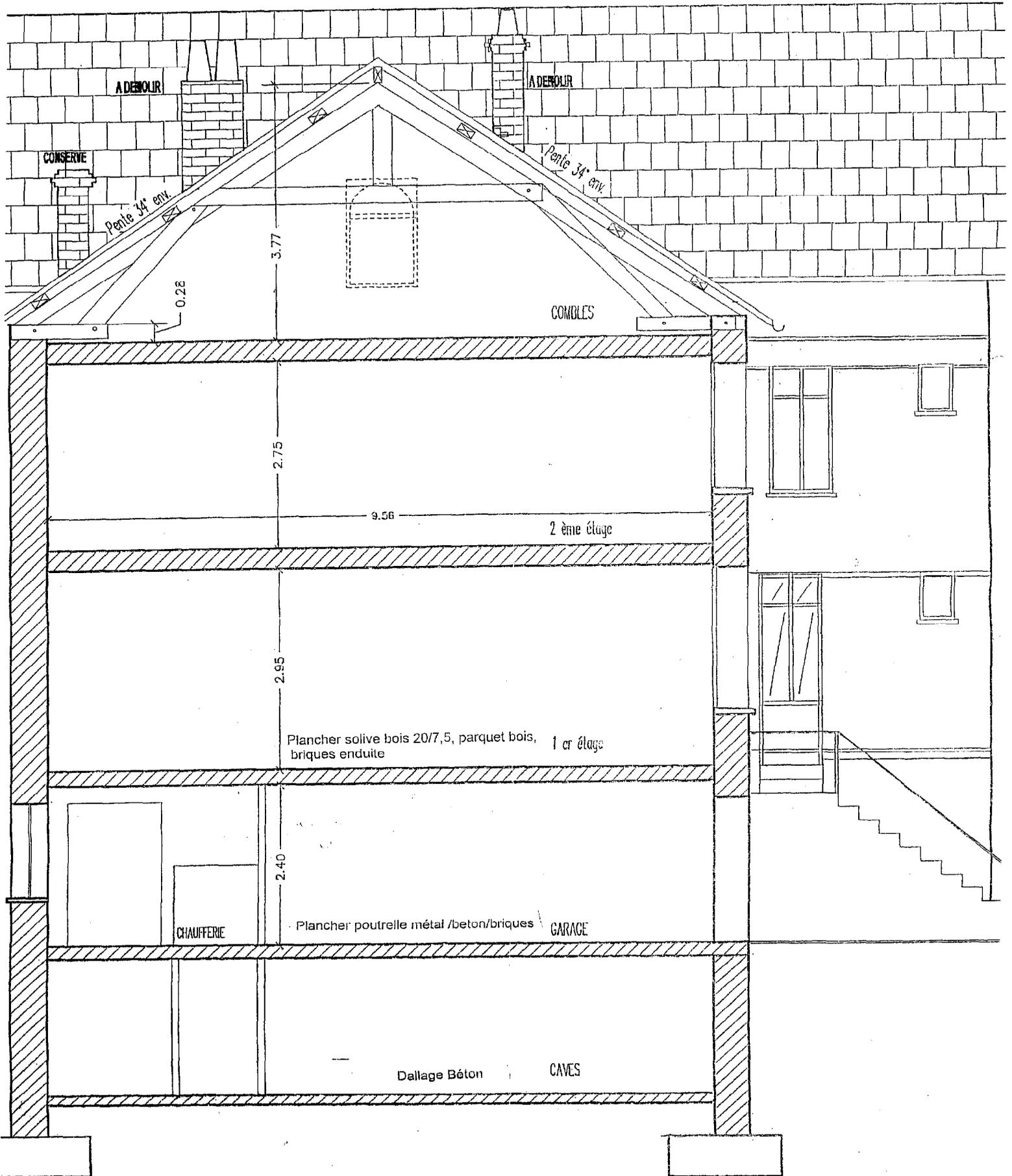
Echelle : 1 / 50

PLAN N° 4



Echelle : 1 / 50

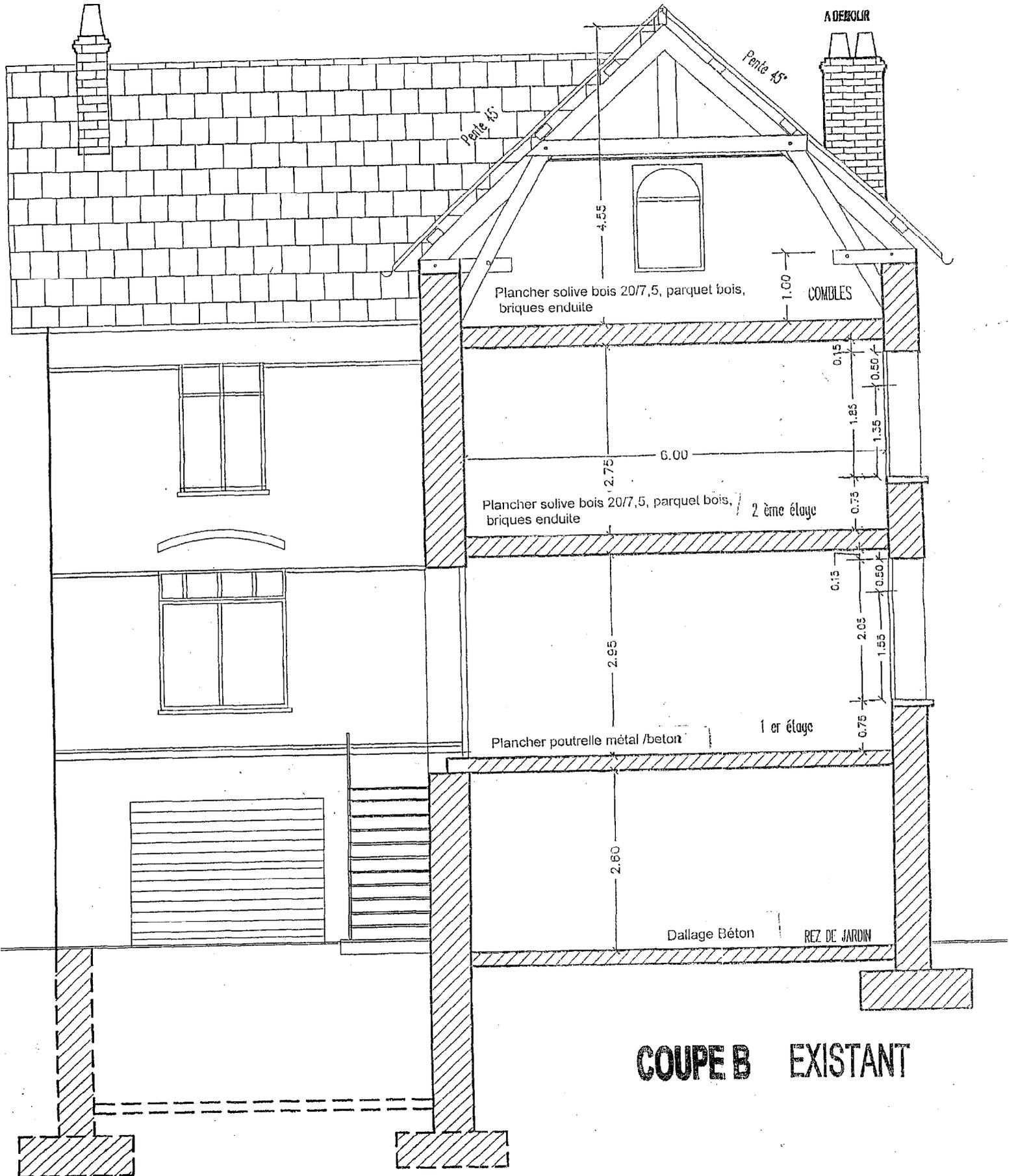
PLAN N° 6



COUPE A EXISTANT

Echelle : 1 / 50

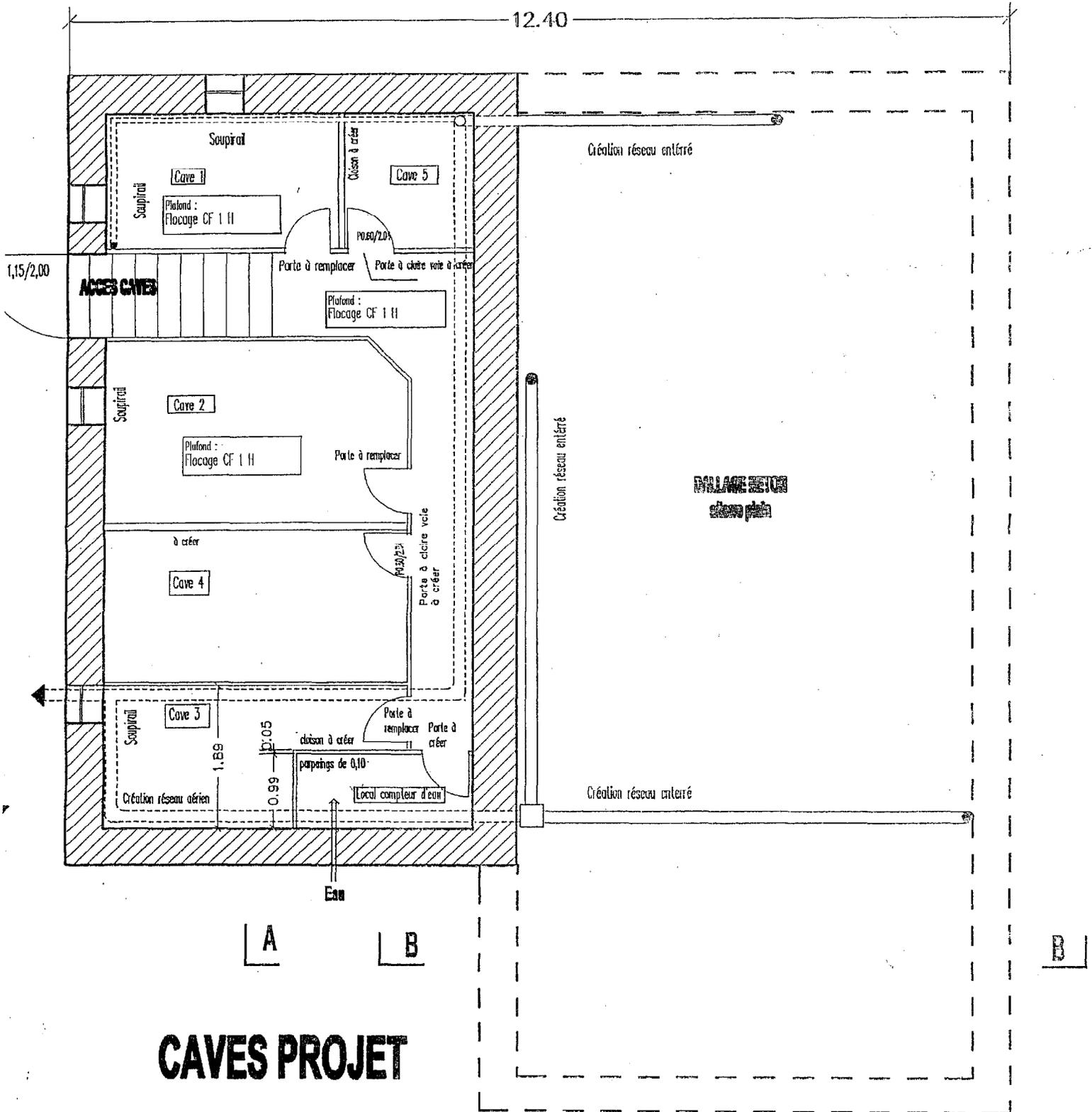
PLAN N° 7



COUPE B EXISTANT

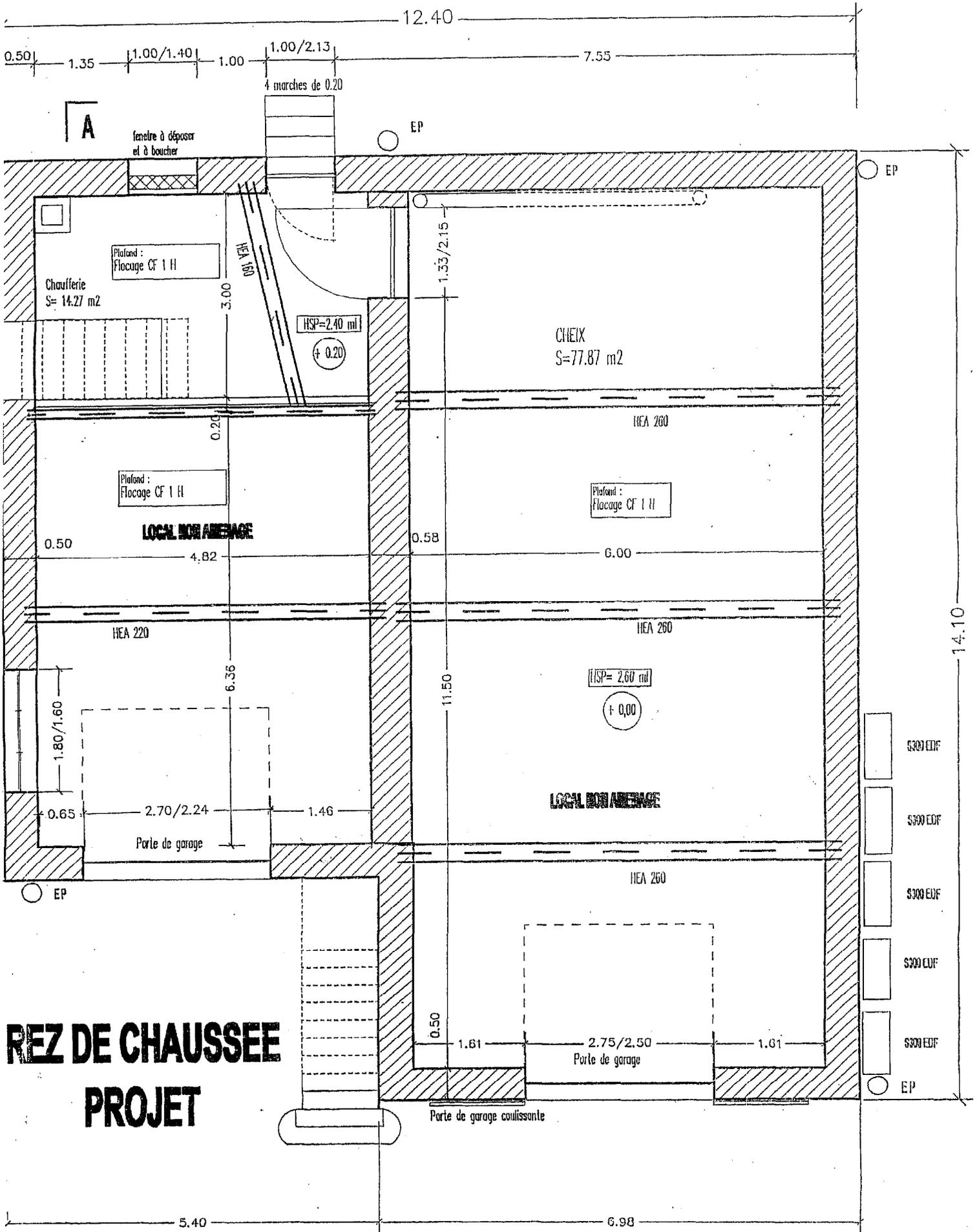
Echelle : 1 / 50

PLAN N° 8

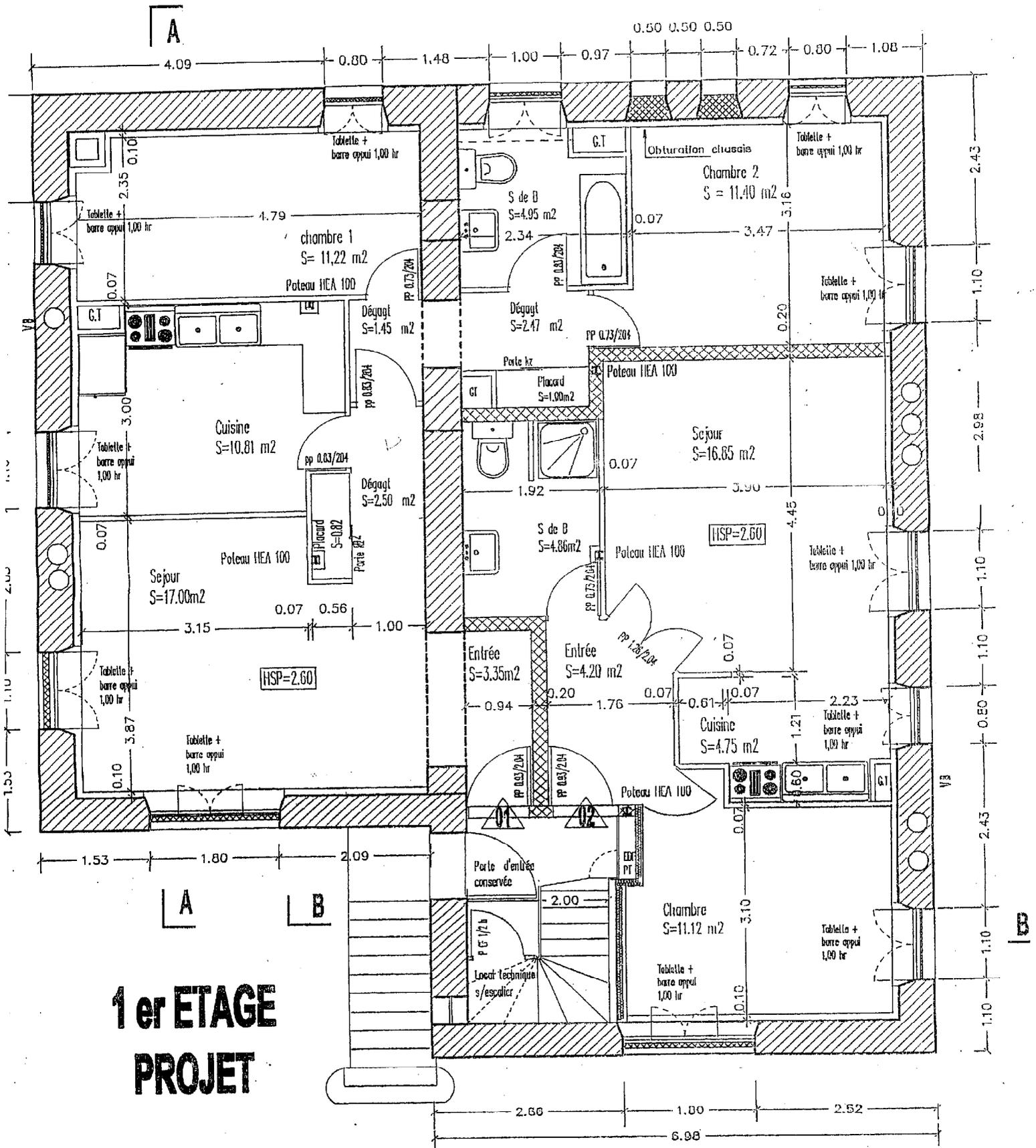


Echelle : 1 / 50

PLAN N° 9



PLAN N° 10

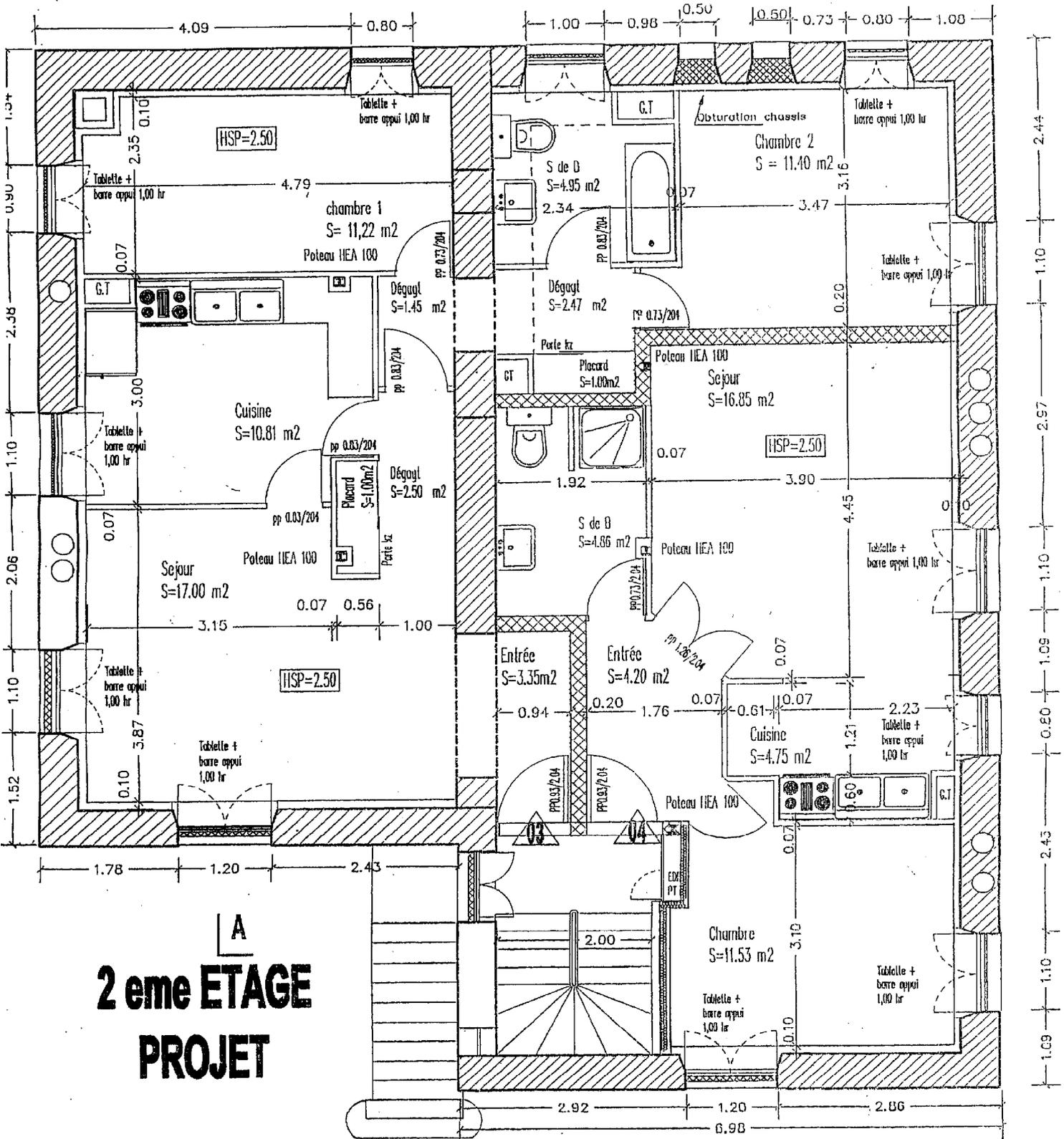


**1 er ETAGE
PROJET**

Echelle : 1 / 50

PLAN N° 11

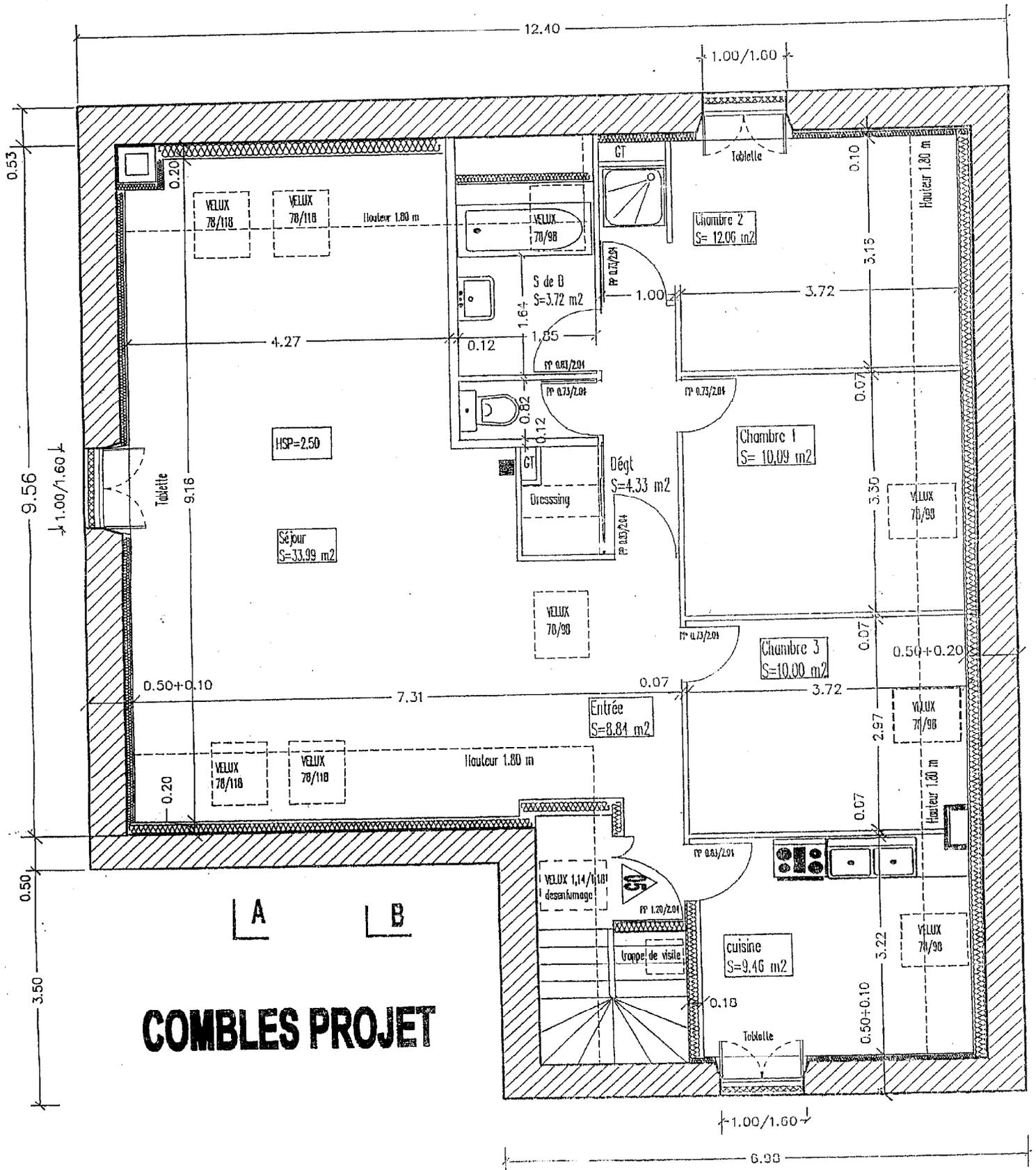
A



**2 eme ETAGE
PROJET**

Echelle : 1 / 50

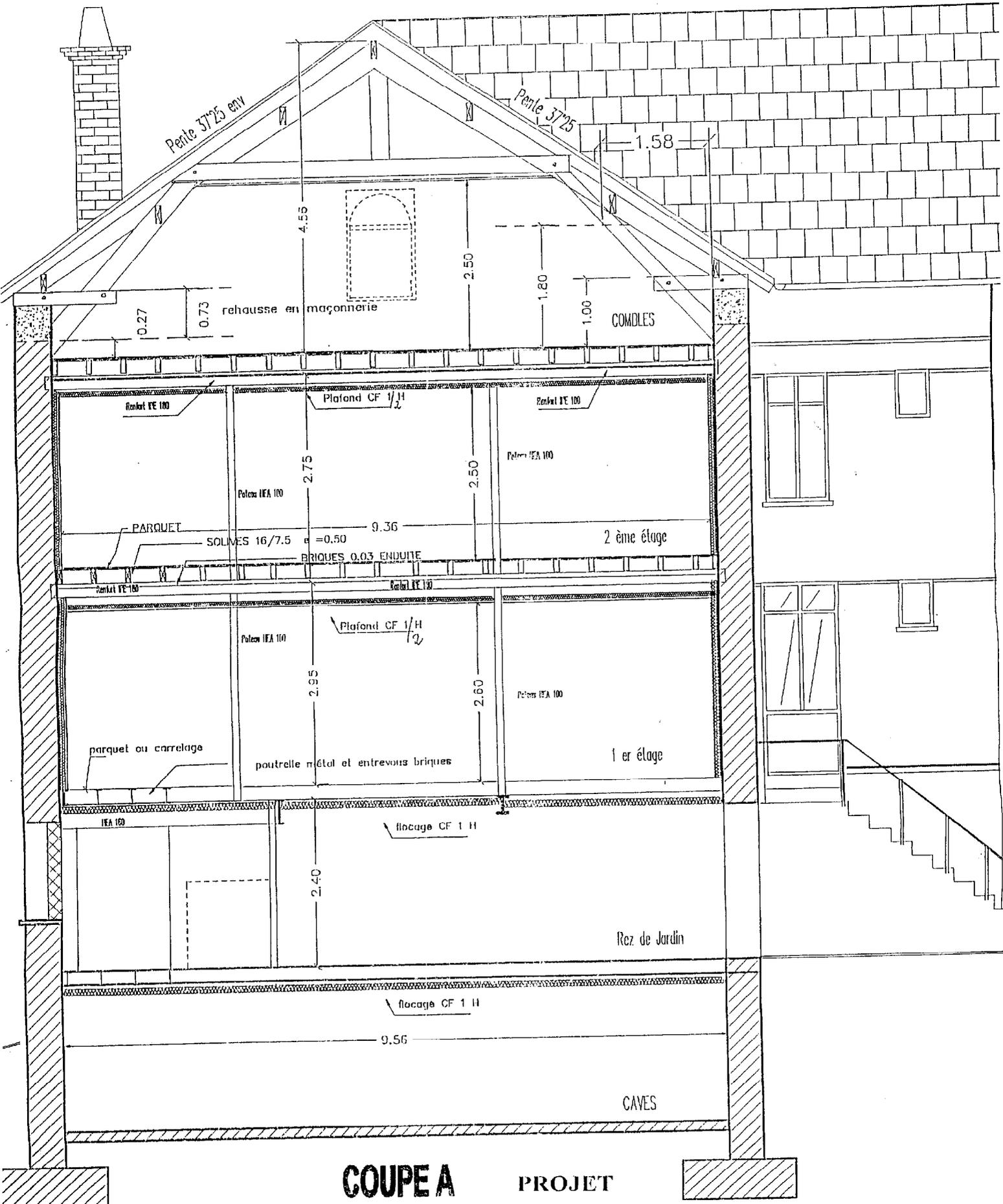
PLAN N° 12



COMBLES PROJET

Echelle : 1 / 50

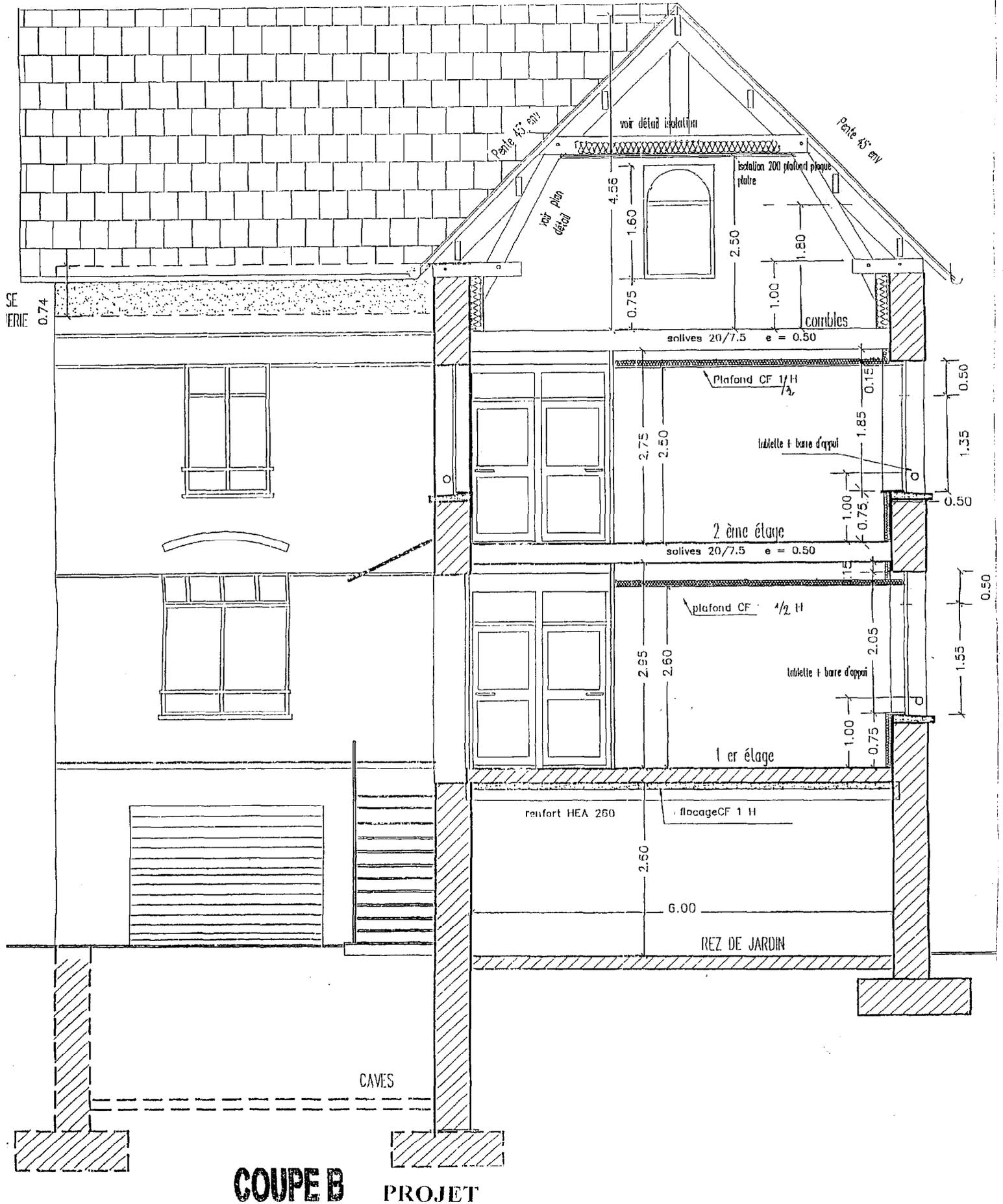
PLAN N° 13



COUPE A PROJET

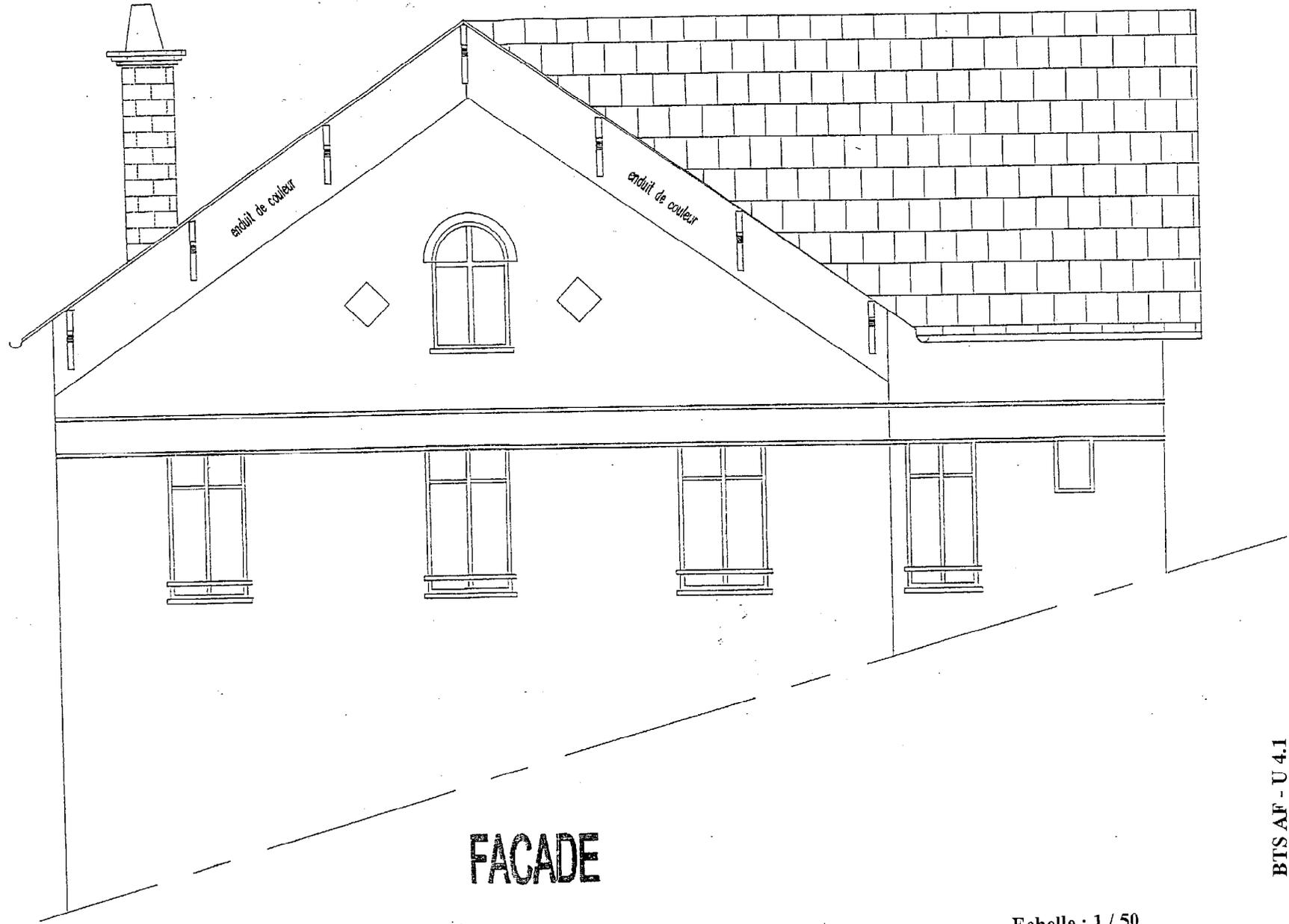
Echelle : 1 / 50

PLAN N° 14



Echelle : 1 / 50

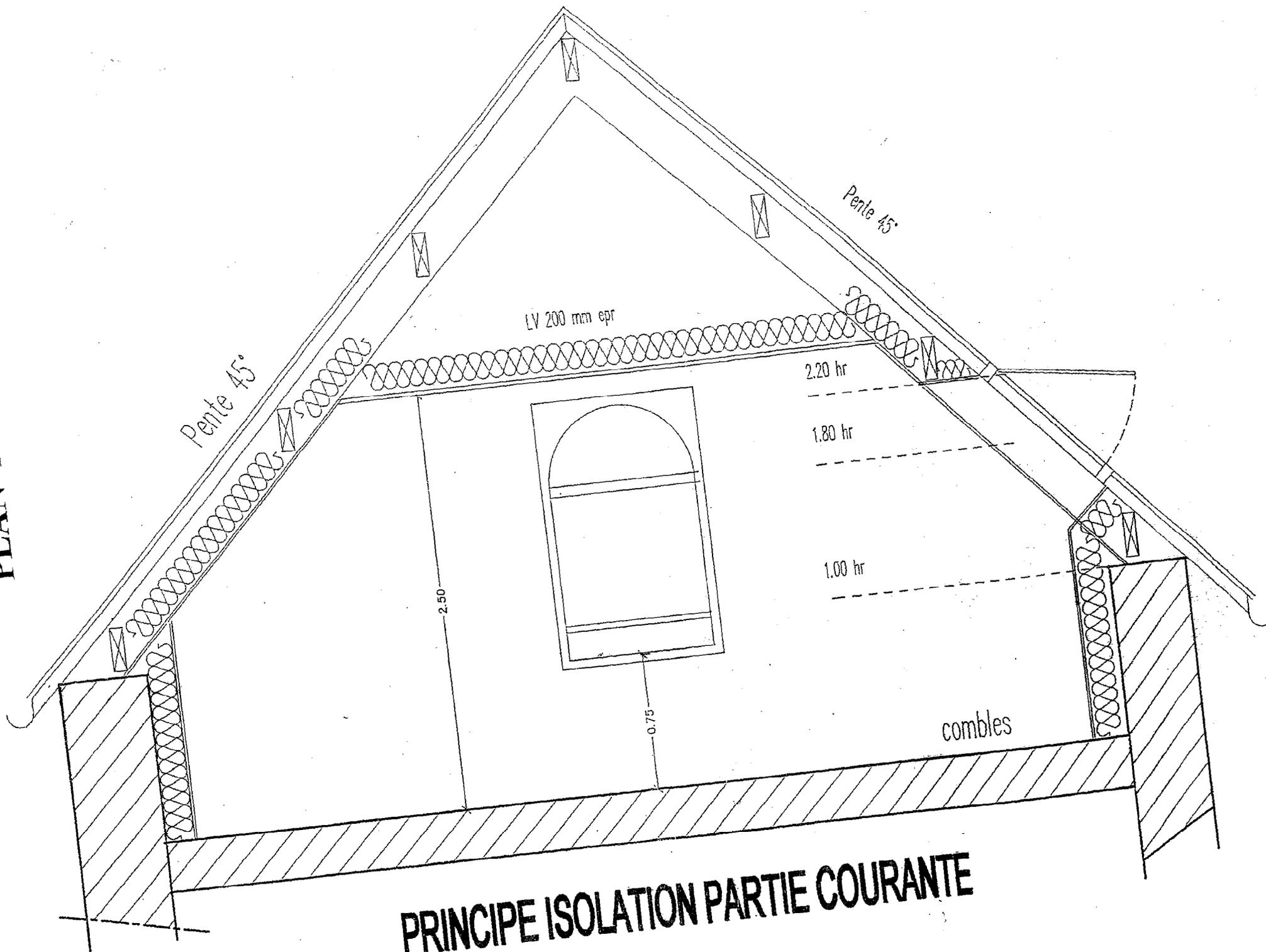
PLAN N° 15



FACADE

Echelle : 1 / 50

PLAN N° 16



RESIDENCE de la MARCHE



REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

RESIDENCE de la MARCHE

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT N° 6 CLOISON - DOUBLAGE

1. GENERALITES

1.1 LIMITE DES PRESTATIONS

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit l'ensemble des études complémentaires nécessaires à la mise oeuvre des ouvrages qui lui sont confiés. L'entrepreneur du présent lot doit l'ensemble des prestations telles qu'elles sont décrites au présent document. Outre les travaux définis au chapitre "description des ouvrages" et les précisions apportées dans le C.C.T.P généralités, les travaux comprennent :

- Le traçage et le positionnement des cloisons
- La fourniture, la mise en place et la dépose des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux
- Le transport à pied d'oeuvre, les manutentions de stockage des matériaux et matériels mis en oeuvre
- La protection des ouvrages réalisés
- Le nettoyage des locaux pendant l'exécution des travaux
- La remise en état de tous les ouvrages dégradés lors de l'exécution des travaux
- L'enlèvement des gravois

L'entrepreneur étant soumis aux règles de l'art, il devra, outre les ouvrages énumérés au devis descriptif ou figurés sur les plans, tous les menus ouvrages de sa profession, ainsi que les fournitures nécessaires à leur parfait et complet achèvement. Enfin il doit fournir, d'une façon générale, les prestations définies dans les différents documents composant les D.T.U

1.2 REFERENCE AUX MARQUES

Afin de limiter les risques d'ambiguïtés quant à la description des travaux, il est fait état d'appellations de produits émanant de certaines sociétés. L'entrepreneur a, par contre, la possibilité de proposer à l'agrément du maître d'oeuvre des produits présentant des caractéristiques équivalentes d'aspect et de compatibilité avec les autres lots.

1.3 DOCUMENTS DE REFERENCE

La qualité des matériaux et l'exécution des ouvrages devront satisfaire aux normes et D.T.U en vigueur.

1.4 MISE EN OEUVRE

Les matériaux, ouvrages ou éléments d'ouvrages, seront mis en oeuvre conformément aux spécifications des documents techniques, avec des matériaux conformes aux normes AFNOR, dans le cas de procédés de construction traditionnels.

Dans le cas de procédés de construction non traditionnels, les ouvrages ou éléments d'ouvrages devront être exécutés suivant les spécifications de l'avis technique délivré par le C.S.T.B en vigueur le jour de la mise en oeuvre.

D'autre part, du fait de son agrément auprès de QUALIBAT, l'entrepreneur est réputé connaître toutes publications et règles de l'art régissant sa profession et les ouvrages seront donc réalisés conformément aux cahiers des charges et notices de mise en oeuvre des fabricants ainsi qu'aux publications diverses émanant des différents organismes spécialisés intéressant la profession.

1.5 IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les implantations des différents types d'ouvrages prévus aux plans et sera tenu pour seul responsable de ses implantations. Dans le cas de doute ou d'incertitude de sa part, il devra se faire préciser les indications portées sur les plans ou dans le présent descriptif par le maître d'oeuvre.

1.6 CONTROLES

En cas de doute sur la qualité ou la conformité, soit aux normes, soit aux exigences du marché d'un produit, matériau, ouvrage ou partie d'ouvrage, il sera procédé à un prélèvement. Après examen de celui-ci par un laboratoire agréé et spécialisé, choisi de façon contradictoire, il pourra être exigé le remplacement de tous les travaux effectués ou ouvrages réalisés, s'il ressort des résultats de cet examen que le matériau employé ne correspond pas à celui demandé. Les frais inhérents à ce, ou ces contrôles, ainsi que ceux dus au remplacement des ouvrages seront à la charge du titulaire du lot concerné.

1.7 ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Pendant cette période l'entrepreneur devra l'entretien à ses frais des ouvrages qu'il aura exécutés. Cet entretien consistera :

- A remplacer les éléments brisés ou gauchis du fait d'une mauvaise pose
- A refaire les ouvrages ne donnant pas entière satisfaction
- A exécuter tous joints et calfeutrements qui s'avèreraient nécessaires, tant des points de vue étanchéité à l'air que des points de vue de sécurité incendie ou isolation phonique
- A revoir les assemblages qui s'ouvriraient ou les désaflèvements qui surviendraient
- A remédier aux décollements des joints

1.8 STOCKAGE

Les éléments préfabriqués sont stockés obligatoirement sous peine de refus dans un endroit sec, à plat. Chaque pile est obligatoirement supportée par des cales suffisamment rapprochées pour éviter toute déformation.

1.9 NETTOYAGE

Les travaux de nettoyage seront exécutés en cours et en fin de chantier. Les travaux à inclure au présent titre comprendront :

- L'évacuation des gravois produits par le présent lot
- L'élimination par tous moyens appropriés de toute souillure, plâtre ou colle sur les sols
- Le balayage de tous les locaux
- Le nettoyage des vitres
- Etc...

Cette liste n'est pas limitative, l'entrepreneur devant laisser son chantier libre et propre.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 DOUBLAGES

2.1.1 DOUBLAGE PLACOSTIL AVEC ISOLANT

Doublage en placostil comprenant rail de 70 mm, laine de verre de 100 mm, un BA.13 compris traitement des joints et des angles.

Localisation :

- Suivant plans en doublage des murs extérieurs des logements (doublage de sol à plancher).
- Doublage des ébrasements.

2.1.2 DOUBLAGE SANS ISOLANT

Doublage des murs en plaque de plâtre collé compris traitement des joints et des angles.

Localisation :

- Suivant plans en doublage des murs de refends existants dans logements (double de sol à plancher).

2.1.3 DOUBLAGE PHONIQUE

Doublage piacolaïne 10 + 60 collé contre cloisons existantes.

Localisation :

- Suivant plans entre logements et cage d'escalier au niveau des logements 2 et 4.

2.1.4 TRAITEMENT DES PIEDS DE DOUBLAGES

Traitement des pieds de doublages dans l'ensemble des locaux humides par un film polyane étanche suivant D.T.U.

2.1.5 ANGLES SAILLANTS

L'ensemble des angles saillants sera protégé par des bandes armées sur la hauteur totale des plaques.

2.2 CLOISONS ISOLANTES

2.2.1 CLOISONS ACOUSTIQUES DE 180 mm

Cloisons type placostil comprenant :

- Ossature placostil de 90 mm disposée de manière à constituer une paroi d'épaisseur finie de 180 mm. L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées type ELASTOPOD. Les montants intermédiaires seront simples ou doubles dos à dos, disposés tous les 0.60. Les montants des deux ossatures ne seront pas placés en regard.

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CCTP - LOT N° 6 CLOISON - DOUBLAGE

- Interposition de panneaux semi-rigides de fibres minérales de $2 \times 45 \text{ mm}$.
- Sur chaque face, plaques de placoplâtre BA.13 vissées à joints croisés sur les montants constituant le parement.
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.
- Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits placoplâtre (bande + enduit).
- La mise en oeuvre sera conforme à l'avis technique et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

- entre 2 logements ainsi qu'entre logement et cage d'escalier suivant plans.

NOTA :

Cloisons ci-dessus venant en butée contre les planchers ou à + 0.40 au-dessus du plafonds des combles.

2.3 PLAFONDS**2.3.1 PLAFOND PLACO COUPE-FEU ½ HEURE**

Plafond suspendu comprenant ossature, suspentes, 2 plaques de plâtre ou 1 PPF 15, traitement des joints et des bandes, remontées verticales au droit des fenêtres.
Les plafonds sous planchers bois seront ancrés sur les solives existantes par tiges filetées avec démolition partielle et rebouchage des trous au map.

Localisation :

- Plafonds local technique sous escalier.
- Haut de la cage d'escalier.
- Plafonds log. 1 et 2 HSP 2.60.
- Plafonds log. 3 et 4 HSP 2.50.
- Remontées verticales.

2.3.2 PLAFOND PLACO STANDARD

Plafond suspendu avec ossature, plaques BA 13, traitement des joints, remontées verticales...

Localisation :

- Plafonds des combles du log. 5 (solivettes à la charge du charpentier).

2.4 CLOISONNEMENTS**2.4.1 CARREAUX DE PLATRE PF3**

Carreaux de plâtre montés au mortier spécial, croisements et découpes, coupes verticales au droit des huisseries, épaisseur 0.05, couche résiliente phaitex. bourrelet CF selon nécessité compris bourrage au pourtour de l'huissierie.

Localisation :

- gaines techniques EDF PTT des paliers niveaux 1 et 2.

2.4.2 CLOISONS PLACOSTYL DE 72 mm SANS ISOLANT

Fourniture et pose de cloisons en placostyl de 72 mm avec ossature, 2 BA 13, traitement des joints et toutes sujétions.

Localisation :

- Cloisons suivant plans pour l'ensemble des logements (sauf cloisons traitées à l'article 2.4.3 et 2.4.4).

2.4.3 CLOISONS PLACOSTYL DE 72 AVEC ISOLANT

Cloisons de 72 mm avec ossature de 48 mm, deux BA.13, laine de roche de 45 mm et traitement des joints (cloisons du sol jusqu'en sous face de plancher).

Localisation :

- Suivant plans pour l'ensemble des cloisons cotées 70 (gaines techniques).

2.4.4 CLOISONS DE 98

Cloisons en placostyl de 98 mm avec ossature métallique, plaques BA 13 et laine.

Localisation :

- entre sanitaires et séjour du log. 5.

2.4.5 U PLASTIQUE

Traitement des pieds de cloisons par U plastique pour désolidariser le sol avec les cloisons.

Localisation :

- Dans les locaux humides.

2.5 ISOLATION**2.5.1 ENROBAGE DES GAINES TECHNIQUES**

Enrobage des gaines techniques par bourrage de laine de roche attachée en périphérie des canalisations (épais. 0.05 mini).

Localisation :

- Gaines créées suivant plans.

2.5.2 LAINE DE VERRE DE 200 mm AVEC PARE-VAPEUR

Fourniture et pose de deux couches croisées de laine de verre avec pare-vapeur (épaisseur totale 200 mm).

Localisation :

- En pafond du dernier niveau.

2.5.3 LAINE DE ROCHE DE 100 MM

Fourniture et pose de 100 mm de laine de roche.

Localisation :

- En pafonds des logements 1, 2, 3 et 4.

2.5.4 FLOCAGE

Application d'une isolation thermique composée de fibres de roche minérale, modulées régulièrement, cardées et aérées, de liants secs inorganiques, d'adjuvants divers et d'agents anti-poussière. Application par projection pneumatique à l'aide d'une machine, finition talochée avec durcisseur de surface.

Degré coupe-feu à obtenir : une heure.

Classement : M0

Avis technique : D.T.U du C.S.T.B, règle TH-K

Mise en oeuvre conforme au cahier des charges de définition et d'identification, de fabrication et d'emploi du fabricant.

Température ambiante minimum pour la projection : + 5°C.

Localisation :

- Sous face du plancher du rez de chaussée (épais. 0.10).
- Sous face de plancher du sous sol.

2.6 COFFRES HORIZONTAUX

Coffres coupe-feu une demi-heure compris toutes sujétions.

Localisation :

- 10 m en prévision.

2.7 DIVERS

2.7.1 Plafonds acoustiques type KNAUF DELTA avec laine de 50 mm.

Localisation :

- Halls du rez de chaussée
- Paliers niveaux 1 et 2

2.7.2 **COFFRE HABILLAGE FERS**

Habillage des fers en placo pour atteindre un degré CF ½ H.

Localisation :

- Habillage des poteaux et des poutres aux niveaux 1 et 2.

2.7.3 **PLAQUE HYDRO**

Plaques hydro au niveau des murs des bains et cuisines.

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CCTP - LOT N° 6 CLOISON - DOUBLAGE

2.7.4 TABLETTE PLACO

Tablette en placo au niveau des fenêtres et châssis.

2.7.5 COMBLEMENTS TRAVERSEES DE PLANCHER

Comblements des gaines techniques en plaque CF IH.

Localisation :

- Au niveau des planchers.

NOTA : Les huisseries de portes dans cloisons seront fournies par le menuisier et posées au titre du présent lot, le menuisier assurera l'ajustage des portes.

RESIDENCE de la MARCHE

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT N° 11 CARRELAGES - FAIENCES

1. GENERALITES

1.1 ETENDUE DU FORFAIT

Tous les travaux s'entendent complètement exécutés et parfaitement finis. En conséquence, l'entrepreneur devra comme faisant partie intégrante de son forfait, tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages de son corps d'état, qu'ils soient ou non mentionnés au présent descriptif ou sur les plans. Sont dus notamment :

- Le nettoyage soigné de tous les supports.
- L'exécution des chapes ou formes de pose
- Les coupes apparentes, cachées, droites ou biaisées, les percements, découpes, gorges, rainures, larmiers, etc...
- Le garnissage des joints au ciment blanc teinté dans le cas où cela s'imposera ou à la demande du maître d'oeuvre
- L'enlèvement des gravois, chutes, déchets, emballages
- La réfection des ouvrages défectueux ou endommagés
- L'exécution des raccords après intervention des autres corps d'état
- L'enlèvement des protections
- A l'achèvement de ses travaux, le nettoyage complet de tous ses ouvrages ainsi que des ouvrages des autres corps d'état qui auraient été salis de son fait
- Les joints d'angle pour la faïence murale.

1.2 TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont régis par tous les textes législatifs et réglementaires et documents techniques en vigueur, notamment :

- Normes françaises publiées par l'AFNOR
- Répertoire des Eléments et Ensembles Fabriqués du bâtiment (REEF)
- DTU 52.1 et 55 et leurs C.C.S
- Cahiers du C.S.T.B
- Réglementation relative à la sécurité incendie

Ces documents, dont la liste n'est pas limitative, sont réputés connus de l'entreprise.

1.3 CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES

L'entreprise joindra à son offre toute précision concernant les marques et types de produits sur lesquels elle aura basé sa proposition.

Si l'entreprise propose un autre matériau que celui demandé, elle devra recevoir l'agrément du maître d'ouvrage sur proposition du maître d'oeuvre, lesquels jugeront sur échantillons présentés avant leur mise en oeuvre.

1.4 ECHANTILLONS - COMBINAISONS

Dès la signature du marché et avant tout approvisionnement, l'entrepreneur présentera au maître d'ouvrage, pour chaque matériau, une collection d'échantillons comprenant tous les coloris et décors disponibles. Lorsque le maître d'ouvrage aura fait son choix, l'entrepreneur lui fournira les panneaux échantillons rigides qui seront conservés en tant qu'échantillons contractuels. Les combinaisons éventuellement demandées par le maître d'oeuvre ne donneront lieu à aucune plus-value.

1.5 IMPLANTATION - ETAT DES SUPPORTS

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes et implantations des ouvrages conditionnant les siens en conformité avec les indications des plans et détails. Il vérifiera l'aplomb des parois.

L'entrepreneur demandera au maître d'oeuvre la réception des supports, laquelle sera effectuée en sa présence et en la présence des entrepreneurs des corps d'état intéressés, notamment les lots gros oeuvre et cloisons sèches.

Lorsqu'un support aura été traité, l'entrepreneur du présent lot deviendra responsable de l'aspect et de la qualité de ses ouvrages.

L'entrepreneur devra assurer la coordination avec les autres corps d'état intervenant dans la réalisation des revêtements de sols, de façon à ce que tous les revêtements de sols soient strictement livrés au niveau fini prévu.

1.6 D.O.E

Pendant le chantier pour chaque revêtement, l'entreprise fournira une notice détaillée d'entretien au maître d'ouvrage (produits pour entretenir, détacher, nettoyer, réparer, etc...) en même temps que les échantillons. Les fiches seront réunies à la fin pour les D.O.E.

1.7 JOINTS DE FAIENCE

La pose sera réalisée à joints droits, les carreaux étant parfaitement alignés. La pose jointive entraînant le contact entre les carreaux est interdite. Le coulage du coulis de ciment des joints sera fait en fin de pose quotidienne avant que le mortier de pose soit sec, afin d'assurer une bonne tenue aux revêtements.

1.8 NETTOYAGE DES REVETEMENTS

Le nettoyage des revêtements achevés sera exécuté aussitôt. Aucune tâche ne devra y être laissée.

1.9 MARQUE DE REFERENCE

Les marques des produits ci-après sont fournies à titre de référence et comme indice de qualité. Tout produit de qualité dite équivalente par l'entrepreneur doit être soumis à l'agrément du maître d'oeuvre, qui seul peut en décider. Il est précisé que les conséquences ou sujétions pouvant résulter d'un changement de produit seront supportées par l'entreprise. Le maître d'oeuvre se réserve, néanmoins, le droit de conserver, après examen, la marque référencée comme base au présent descriptif.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 FAIENCE

POSE SUR ENDUIT CIMENT ET CLOISONS PLAQUES DE PLATRE

Les revêtements faïence sont prévus pour être posés à la colle. Celle-ci doit donner toute garantie de bonne tenue dans le temps et à l'humidité, colle de type COLLYX ou de marque et qualité équivalentes. Elle doit faire l'objet d'un avis technique ou d'un agrément du C.S.T.B. Son utilisation n'est faite qu'avec l'accord du maître d'oeuvre.

MATERIAU

Fourniture et pose de faïence murale blanche 15 X 15. Biscuit cuit à haute température, recouvert d'un émail recuit. Joints réalisés au mortier de couleur piastifié type FERMAJOINT ou équivalent (teinte au choix de l'architecte). La faïence devra être posée avec une colle bénéficiant d'un avis technique adapté au support.

Étanchéité type FERMASEC derrière faïences au droit des bacs à douche sur 1.80 ht. et des baignoires sur 1.20 ht.

Listel avec 1 carreau de couleur sur 3 en partie haute.

Localisation :

- a) Cuisine : sur toute la longueur du plan de travail avec retour de 0.60 sur une hauteur de 0.60 m.
- b) Salle de bains, salle d'eau et local libre 2.
 - 1.80 ht au droit du bac à douche
 - 1.20 ht au droit des baignoires + 1 carreau redescendu jusqu'au sol.
 - 0.90 X 0.60 au droit des lavabos
 - sur paillasse baignoires

2.2 DIVERS

2.2.1 Blocage des bacs à douche suivant plans.

2.2.2 Fourniture et pose de carrelage sur blocage des bacs à douche ci-dessus.

2.2.3 Paillasse au droit de la baignoire du log. 5.

RESIDENCE de la MARCHÉ

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

LOT N° 12 SOL SOUPLE

1. GENERALITES

1.1 PRESCRIPTION SPECIALE

L'entrepreneur est tenu, pour la remise de son prix forfaitaire, en fonction de son devis descriptif, de lire très attentivement toutes les dispositions des articles du C.C.T.P GENERALITES ainsi que les C.C.T.P tous corps d'état qui sont applicables au présent lot.

1.2 NORMES ET REGLEMENTS

En complément aux prescriptions techniques de référence valables pour l'ensemble des lots, les prescriptions techniques suivantes, particulières au présent lot, sont à respecter par l'entreprise, et à ce titre, font partie intégrante des documents contractuels généraux.

- D.T.U 52.1 et 55 et leurs C.C.S
- D.T.U 53 - revêtements de sols collés
- Classement UPEC (cahier du C.S.T.B N° 1504 mai 1978)
- Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces. Cahier du C.S.T.B 286 N° 50.02
- Arrêté relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Normes françaises en vigueur
- Avis techniques
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose des revêtements de sols minces (U.N.R.S.T - U.N.M janvier 1976), tolérances de planéité des supports et de l'ouvrage fini.
- Prescriptions techniques du fabricant

Cette liste n'est pas limitative. L'entreprise doit impérativement exécuter ses travaux et prestations conformément aux règles de son art et aux prescriptions techniques et règlements existant en la matière.

1.3 EMBALLAGE

Les matériaux seront livrés sur chantier dans un emballage soigné permettant le stockage et un contrôle faciles. Chaque emballage devra comporter :

- Le nom du fabricant
- La mention du choix du matériau
- L'indice U.P.E.C
- La surface des rouleaux

1.4 CONTROLE

Si des doutes sérieux sont retenus sur la qualité des matériaux, l'entreprise devra, sur demande du maître d'oeuvre, faire exécuter à ses frais tous contrôles du C.S.T.B suivant les directives de l'U.E.A.T.C. Le procès verbal attestant du classement sera communiqué au bureau de contrôle.

1.5 DESSINS ET COLORIS

Les dessins et coloris de chaque type de revêtement seront soumis à l'agrément du maître d'oeuvre sous forme de maquette d'au-moins 3 m². Ces échantillons seront présentés suffisamment à l'avance en fonction des dates nécessaires de commande. L'entrepreneur du présent lot soumettra à l'approbation du maître d'oeuvre un calepinage de pose.

1.6 CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX

1.6.1 RECEPTION DES SUPPORTS

L'entreprise devra réceptionner les supports lors de la prise de possession du chantier et devra s'assurer de leur conformité aux tolérances énoncées par les D.T.U, normes et règles professionnelles. Dans le cas contraire, l'entrepreneur en informera immédiatement le maître d'oeuvre qui fera procéder aux repiquages ou recharges éventuellement nécessaires.

Tout début d'exécution des revêtements par l'entreprise du présent lot entraîne implicitement une réception sans réserve des supports. En conséquence, seule la responsabilité de l'entreprise du présent lot pourra être recherchée dans le cas de malfaçons ou défauts de l'ouvrage fini.

1.6.2 PRECHAUFFAGE

Dans le cas où un préchauffage serait nécessaire pour la pose des revêtements, l'entreprise du présent lot aura à sa charge la fourniture de tous les corps de chauffe ainsi que leur consommation.

1.6.3 NOTES

L'entrepreneur chargé des travaux du présent lot prévoit dans sa proposition :

- Tous calfeutrements, percements, raccords nécessaires à une parfaite exécution après passage des autres corps d'état (canalisations, tuyauteries, menuiseries...)
- Toutes sujétions de coupes, angles, arêtes, bords arrondis ou autres
- Toutes précautions nécessaires contre les chocs avant la prise complète, nettoyage parfait après exécution des travaux tous corps d'état

Il devra protéger les sols de toutes souillures, taches... et reste responsable de toutes dégradations.

1.7 REACTION AU FEU DES MATERIAUX

Réaction au feu pour les sols, suivant attestation de procès-verbal d'essais effectués dans laboratoires agréés.

1.8 RAGREAGE

Brossage et dépoussiérage des surfaces. Ragréage nécessaire à l'aide de matériaux appropriés à base de ciment ayant fait l'objet d'un agrément ou d'un avis technique du C.S.T.B. Les surfaces obtenues doivent être sans vague, trou ou bosse.

Enduit de lissage mince : cet enduit ne pourra remédier qu'aux défauts d'état des supports et en aucun cas corriger la planéité, l'horizontalité et le niveau des sols. Il sera utilisé un enduit de lissage ayant un classement d'aptitude à l'emploi en référence à la lettre P (poinçonnement) du classement UPEC des revêtements de sols.

1.9 SOUS-COUCHE - COUCHE D'ACCROCHAGE ET ADHESIF

Il ne sera employé que des matériaux agréés et recommandés par les fabricants et acceptés par le C.S.T.B dans les agréments ou avis techniques de chaque type de revêtement de sol.

Le séchage des supports et formes devra être parfait lors de la mise en oeuvre de la sous-couche, de la couche d'accrochage et de l'adhésif.

Toutes les colles mises en oeuvre doivent être celles préconisées par le fabricant des revêtements de sols souples.

1.10 CONDITIONS THERMIQUES DE POSE

Les matériaux seront stockés dans un local à température recommandée par le fabricant.

Les matériaux seront posés dans les locaux à une température au-moins égale à celle prescrite par le fabricant et mentionnée dans l'agrément ou avis technique de chaque type de revêtement.
Température préconisée moyenne > 15°C

1.11 RACCORDS APRES PASSAGE DES AUTRES CORPS D'ETAT

Raccords et reprises (ces raccords et reprises ne concernent que ceux relatifs au présent lot et laissés en attente avant l'exécution des travaux des autres corps d'état), soigneusement exécutés et ne présentant ni différence de ton, ni ligne de raccordement avec les parties existantes.

Le présent lot est tenu d'assurer l'exécution des raccords de revêtements faisant partie de son lot par lés complets, après pose des diverses canalisations et appareils, soit qu'il ait réservé les emplacements, soit que les raccords découlent de percements exécutés par des ouvriers d'autres corps d'état.

Après terminaison de ses travaux, il ne pourra refuser d'exécuter les raccords découlant des réparations de malfaçons ou d'accidents des travaux des autres corps d'état, mais, dans ce cas, la facture correspondante sera réglée par le responsable des dégâts ou portée au compte prorata suivant le cas.

Dans le cas d'exécution de raccords, ceux-ci seront réalisés par le remplacement de lés complets, voire de la pièce complète dans le cas d'une différence avec le lé proposé en changement.

1.12 NETTOYAGE

Les revêtements de sols seront livrés propres et sans tache. Tous les déchets, papiers, etc... seront enlevés par l'entreprise de revêtements de sols collés. Juste avant la livraison des locaux, l'entreprise aura à sa charge :

- Le balayage à sec ou passage à l'aspirateur
- Le lessivage des revêtements à l'aide d'un détergent approprié au revêtement
- Le rinçage à l'eau claire
- Le séchage
- L'application d'un produit d'entretien suivant le type de revêtement.

1.13 NOTICE D'ENTRETIEN

Pour chaque revêtement de sol, l'entreprise fournira une notice détaillée d'entretien au maître d'ouvrage (produits pour entretenir, nettoyer, détacher, réparer, etc...)

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 RAGREAGE

Avant exécution des revêtements de sols à partir des sols existants, l'entrepreneur effectuera un nettoyage des sols suivi d'un ragréage systématique destiné à parfaire la planéité de la surface. Le produit sera choisi dans une gamme compatible avec la nature de la colle utilisée, les produits à base de caséine ou de plâtre sont exclus.

Localisation :

L'ensemble des locaux recevant un revêtement de sol collé décrit ci-après.

2.2 REVETEMENT PLASTIQUE

- 2.2.1 a) Revêtement en lés soudés à chaud U3 P3 sur envers mousse, teinte au choix du maître d'œuvre (1 teinte).

Localisation :

Dans cuisines, bains, wc des 5 logements.

- b) Remontées de revêtement contre murs avec angles arrondis et profils en tête.

Localisation :

En périphérie des pièces ci-dessus.

- 2.2.2 Revêtement en dalles type SOMPLAN 100.

Localisation :

Pièces sèches des logements sauf locaux où le parquet est conservé (voir article 2.10.1 lot 13 page 8).

- 2.2.3 Revêtement en lés type U4 P3 au niveau des paliers d'escalier.

Localisation :

Niveaux 1, 2 et combles.

2.3 TRAVAUX DIVERS

2.3.1 BARRES DE SEUILS.

Fourniture et pose de barres de seuils semi-bombées ou équerres en acier inoxydable de 40 mm de largeur, fixation par vis à tête fraisée en acier inoxydable.

Localisation :

A tous les changements de matériaux.

2.3.2 DEPOSE REVETEMENT

En phase préliminaire dépose du revêtement de sol existant.

2.3.3 CORNIERE D'ANGLE.

Cornière d'angle inox au droit des escaliers.

RESIDENCE de la MARCHE

REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT N° 13 PEINTURE

1. GENERALITES

1.1 PRESCRIPTION SPECIALE

L'entrepreneur est tenu, pour la remise de son prix forfaitaire, en fonction de son devis descriptif, de lire très attentivement toutes les dispositions des articles du CCTP GENERALITES ainsi que les CCTP tous corps d'état qui sont applicables au présent lot.

Il est réputé avoir une connaissance exacte et complète des devis et plans relatifs aux autres lots afin de pouvoir tenir compte des ouvrages qui lui incombent et qui seraient la conséquence des descriptions portées aux devis des autres lots. Les devis et plans sont des documents qui se complètent, le cas échéant.

1.2 ETENDUE DU FORFAIT

Tous les travaux s'entendent complètement exécutés et parfaitement finis. En conséquence, l'entrepreneur devra comme faisant partie intégrante de son forfait, tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages de son corps d'état, qu'ils soient ou non mentionnés au présent descriptif ou sur les plans.

1.3 IMPLANTATION - ETAT DES SUPPORTS

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place des cotes et implantations des ouvrages conditionnant les siens, en conformité avec les indications des plans de détail. Il vérifiera la planéité, l'état des surfaces, la résistance superficielle, l'état de propreté, les remontées d'humidité éventuelles.

L'entrepreneur demandera au maître d'oeuvre la réception des supports, laquelle sera effectuée en la présence des entrepreneurs des corps d'état intéressés, notamment les lots gros oeuvre et cloisons sèches.

La réfection des ouvrages reconnus défectueux sera exécutée suivant décision du maître d'oeuvre :

- Soit par les entrepreneurs intéressés
- Soit par l'entrepreneur du présent lot aux frais de l'entrepreneur intéressé

Lorsqu'un support aura été traité, l'entrepreneur du présent lot deviendra seul responsable de l'aspect et de la qualité de ses ouvrages.

1.4 PRESCRIPTIONS GENERALES

Préalablement à toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des fonds. Entre autre, il devra s'assurer de la compatibilité de ses produits avec les huiles de décoffrage ainsi qu'avec les peintures antirouille mises en oeuvre sur les parties métalliques par les différents corps d'état.

L'entrepreneur de peinture procédera en temps utile à la vérification de l'état des subjectiles à peindre. Il devra s'assurer notamment de :

- L'état hygrométrique des supports (bois, plâtres, mortier) et des conditions d'ambiance et d'application.
- De l'absence de calamine, de graisse ou de rouille sur les métaux
- De l'alcalinité des maçonneries avec mesures Ph afin d'en éliminer les effets
- De la nature des bois, métropolitains ou d'outre-mer, pour dégraissage éventuel

S'il y a lieu, les observations utiles seront faites par l'entrepreneur de peinture avant le commencement d'exécution de ses travaux. Il ne sera admis, par la suite, aucune réclamation au sujet des conséquences que l'état des supports pourrait avoir sur la tenue des peintures. Toutes les réfections nécessaires seraient alors à la charge du présent lot.

L'entrepreneur doit remédier aux défauts de surface des ouvrages. A cet effet, il devra prévoir toutes les opérations élémentaires indispensables qu'elles soient décrites ou non dans le descriptif, telles que brossage, égrenage, époussetage, ponçage...

En outre, il veillera aux particularités spécifiques de chacun des fonds et devra remédier aux éventuelles réactions qu'elles pourraient occasionner :

- Alcalinité des bétons banchés ou enduits au mortier
- Extrusion des bois exotiques
- Etc...

La neutralisation de ces réactions sera toujours exécutée conformément aux prescriptions du fabricant de peinture.

L'entrepreneur reste responsable des procédés à employer, compte-tenu des finitions à obtenir.

Les teintes seront définies et choisies par le maître d'œuvre. Aucun supplément ne sera accordé pour exécution de certaines surfaces en polychromie.

Les couches successives seront obligatoirement de tons différents préalablement déterminés. L'entrepreneur devra faire constater l'application des couches successives. Il sera fait des mesures d'épaisseurs, chaque fois que celles-ci auront été demandées.

1.5 PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

La proposition de prix de l'entrepreneur devra être strictement conforme aux spécifications du devis descriptif, en ce qui concerne la provenance et le classement des matériaux

1.6 ECHANTILLONS - COMBINAISONS

Dès la signature du marché et avant tout approvisionnement, l'entrepreneur présentera au maître d'ouvrage pour chaque matériau, une collection d'échantillons comprenant tous les coloris disponibles. Lorsque le maître d'ouvrage aura fait son choix, l'entrepreneur lui fournira les panneaux échantillons rigides qui seront conservés en tant qu'échantillons contractuels.

Les combinaisons éventuellement demandées par le maître d'œuvre ne donneront lieu à aucune plus-value, combinaisons à l'intérieur d'une même pièce.

1.7 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

1.7.1 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant toute exécution des peintures ou tentures, l'entrepreneur du présent lot est invité à réceptionner les supports fournis par les différents corps d'état.

En cas de refus des supports, une notification sera adressée à l'entrepreneur responsable avec copie au maître d'ouvrage. Cette notification sera accompagnée des plans de situation et de l'état des surfaces à traiter.

Sans réserve de l'entrepreneur, les supports où les travaux de peinture ou tenture seront commencés, seront considérés comme réceptionnés par l'entreprise du présent lot qui, de ce fait, sera seule responsable de la bonne présentation de ses travaux.

1.7.2 PROTECTIONS

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir toutes les protections nécessaires pour soustraire les ouvrages environnants des risques de taches ou de détériorations.

En particulier :

- Les ouvrages en aluminium laqué et acier prélaqué, les robinetteries, quincailleries appareils sanitaires et électriques...seront protégés par du papier adhésif, ou équivalent.
- Les carrelages et sols seront protégés par des bâches

1.7.3 NETTOYAGE DE CHANTIER

L'entrepreneur du présent lot fera, à ses frais, le balayage et le nettoyage du chantier, avant et après l'exécution de ses travaux.

Après la terminaison des travaux de peinture, en vue de la réception, l'entrepreneur devra tous les nettoyages de finition et présentation, indépendamment des gros nettoyages de chantier dûs par chacun des lots.

1.7.4 ECHANTILLONS ET COLORIS

A la signature du marché, l'entrepreneur devra remettre tous les échantillons nécessaires au choix de l'architecte.

Les peintures ou revêtements muraux de même type pourront être exécutés dans plusieurs teintes choisies par l'architecte.

1.7.5 OBLIGATIONS DIVERSES DU PRESENT LOT

Les placards seront traités intérieurement (murs et plafonds)

Tous les éléments mobiles seront peints aux deux faces afin d'éviter les déformations

Toutes les canalisations visibles et les ouvrages métalliques seront peints sans exception avec finition selon le local

Seront exclus toutes retouches et raccords nécessités par les reprises des menues imperfections de tous les corps d'état en vue de la réception (mise en jeu, canalisations après essais....)

1.7.6 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Réalisation du nettoyage de tous les locaux à effectuer avant la réception des travaux. Ces nettoyages, à la charge du présent lot, intéressent toutes les parties apparentes à l'intérieur du bâtiment :

- Sols, plinthes, revêtements minces
- Revêtements verticaux
- Menuiseries intérieures et extérieures
- Quincaillerie (boutons de portes, béquilles...)
- Appareils sanitaires et leur robinetterie
- Appareils électriques
- Vitres et glaces aux deux faces, etc...

Sont compris dans le nettoyage l'évacuation hors du chantier des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes

Les produits employés et les procédés mis en oeuvre, devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface.

Ces nettoyages de finition devront être impeccablement exécutés de façon à permettre la prise de possession des lieux.

1.7.7 PRECHAUFFAGE

Dans le cas où un préchauffage serait nécessaire pour la pose des revêtements, l'entreprise du présent lot aura à sa charge la fourniture de tous les corps de chauffe ainsi que leur consommation.

1.8 NORMES ET REGLEMENTS

En complément aux prescriptions techniques de référence valables pour l'ensemble des lots, les prescriptions techniques suivantes, particulières au présent lot, sont à respecter par l'entreprise et à ce titre, font partie intégrante des documents contractuels généraux :

- D.T.U 59 - Travaux de peinture
- Spécifications U.N.F élaborées par l'U.N.P.V.F
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments contre l'incendie
- Avis techniques
- Règles professionnelles
- Prescriptions techniques des fabricants
- Etc...

Cette liste n'est pas limitative. L'entreprise doit impérativement exécuter ses travaux et prestations conformément aux règles de son art et aux prescriptions techniques et règlements existant en la matière. Les travaux seront également exécutés selon les instructions des fabricants.

Pour les ouvrages dont la fabrication, la mise en oeuvre et les tolérances n'ont pas fait l'objet de normes, il sera fait référence aux documents techniques applicables à des ouvrages analogues ou destinés aux mêmes services.

Les traitements d'impression, préparation et finitions appliqués par le présent lot sur les ensembles coupe-feu ne devront altérer en aucune façon leur propriété coupe-feu.

1.9 QUALITE ET MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX

Les peintures et apprêts seront de première qualité et répondront en tous points aux spécifications des normes françaises. Afin d'éviter toute incompatibilité d'emploi, l'entreprise choisira une marque parmi celles acceptables et n'emploiera que des produits de cette marque, suivant les indications du fabricant. Tout produit ne répondant pas à ces conditions devra être évacué hors chantier.

1.10 TONS

L'entrepreneur devra se conformer strictement aux directives du maître d'oeuvre pour les tons à employer et devra fournir, à la demande, tous les échantillons nécessaires. Les tons seront essayés avant l'emploi et les proportions au besoin modifiées, après les essais effectués dans les locaux témoins. Pour toutes les peintures à appliquer, l'entrepreneur devra prévoir une proportion de 20 % des surfaces prévues dans chaque type de peinture en couleurs fines et vives. Certains ouvrages pourront être peints d'une couleur différente de celle des murs, notamment portes, façades de placards... Cette sujétion y compris rechampissage sera incluse dans le montant du forfait ainsi que l'emploi de couleurs vives comme indiqué ci-avant.

1.11 TRAVAUX PREPARATOIRES

Tous les travaux préparatoires, tels que égrenage, bouchage, calfeutrement, masticage... seront toujours exécutés avec le maximum de soin afin d'obtenir un travail exempt de toute critique. Les ponçages seront exécutés de façon à ne laisser aucun grain sur les supports ou aucune écharde, trace d'outil sur les bois. Les canalisations seront toujours passées à la brosse métallique ou dégraissées et passées au minium ou à la peinture antirouille.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les différents supports des locaux pour lesquels il devra prendre toutes dispositions et prévoir tous les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution des ouvrages qui devront présenter le même aspect, une fois terminés.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'ensemble des travaux de peinture est à réaliser sur des supports neufs ou anciens et devra comprendre implicitement tous les travaux préparatoires préalables suivant nature du support et intermédiaires entre chaque couche, conformément aux règles D.T.U 59.1. Les marques de peinture utilisées, de fabrication régionale ou nationale doivent remplir les fonctions de conditions d'utilisation conformes aux normes et règles D.T.U en vigueur.

2.1 PEINTURE SUR FER

2.1.1 PEINTURE ANTIROUILLE BRILLANTE

a) Travaux préparatoires

Métaux ferreux

Dégraissage au trichloréthylène en travaillant avec solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment de chiffon et solvant.

Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné.

Deux couches de primaire d'accrochage.

Métaux non ferreux

Elimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le décrochage suivie d'un rinçage très soigné.

Nettoyage du cuivre et du laiton à l'aide d'acide oxalique dilué, rinçage, séchage et application d'une couche primaire d'accrochage.

Menuiserie métallique en acier

Rebouchage par masticage comportant un enduisage sur une couche primaire antirouille.

b) Finitions

Deux couches laquées aspect brillant

Localisation :

- Tuyaux apparents de plomberie et de chauffage
- Garde-corps extérieurs
- Grilles métalliques
- Mains-courantes
- Dauphins
- Porte de garage (1 face)
- Persiennes
- Huisseries des portes

NOTA :

Le portail et la clôture ne sont pas à prévoir en travaux.

2.2 PEINTURE SUR BOIS

TRAVAUX PREPARATOIRES

Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial.
Elimination des poches de résine par lavage au white spirit.

Traitement des bois présentant des traces d'attaque (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du fabricant des peintures et vernis utilisés.

Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination complète de toutes traces de mortier ou de plâtre.

Impression totale par une peinture ou un vernis microporeux (huile de lin interdite).

Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc...

FINITIONS

Deux couches de laque satinée et 2 couches de lasures.

Localisation :

- Menuiseries décrites au lot menuiseries intérieures (peinture).
- Dessous de toit (lasure).
- fermes dans combles (lasure).

NOTA : L'échafaudage du lot N° 3 sera mis à la disposition du présent lot pour une durée de 1 semaine (voir lot couverture).

2.3 PEINTURE SUR PVC

Comprenant travaux préparatoires et deux couches de peinture spéciale.

Localisation :

- Chutes et vidanges apparentes dans les logements.

2.4 PEINTURE SUR PLAFONDS

2.4.1 PEINTURE SATINEE EN 2 COUCHES

Travaux comprenant :

- Préparation des supports.
- Impression.
- Deux couches de peinture glycérophtalique satinée lavable.

Localisation :

- Plafonds des logements et de la cage d'escalier.

2.5 PAPIER DE TENTURE

Sur plaques de plâtre : reprise des joints.

Travaux préparatoires selon les subjectiles dont une couche d'impression.

Fourniture et pose des papiers peints suivants :

- 2.5.1 - Pièces sèches des logements : papier base 170 g/m².
 2.5.2 - Pièces humides des logements (cuisines, wc, salles de bains) : papier vynil base 190 g/m².

L'entrepreneur indiquera les séries dans les catalogues chiffrés.

2.6 DEPOSE REVETEMENT

Dépose des revêtements muraux existants.

2.7 PEINTURE SUR MURS DES COMMUNS

2.7.1 TOILES DE VERRE

Travaux comprenant :

- * préparation des supports
- * impression
- * toiles de verre de 190 gr/m²
- * 2 couches de peinture

Localisation :
 Cage d'escalier commune.

2.8 NUMEROTATION DES PORTES

Numérotation à la peinture avec système de pochoir des portes de caves.

2.9 SIGNALISATION

- a) Numérotation des portes palières en plaque pvc.
 b) Plaques de signalisation rigides en aluminium gravées chimiquement, dim : 170 X 47 (4U).

2.10 TRAITEMENT DES SOLS

2.10.1 Traitement, ponçage et encausticage en 2 couches au niveau des parquets conservés.

Localisation :
 Logements 1 et 3 :
 - séjour, dég., ch. 1 et 2.

Logements 2 et 4 :
 - séjour et chambre.

Dans communs
 - escaliers du niveau 1 au comble

2.10.2 Nettoyage et lasure sur le garde-corps d'escalier commun.

Brevet de Technicien Supérieur

Aménagements et Finitions

Session 2002

Epreuve U4.1

TRAVAIL DEMANDE

Partie 1 : Lot n°6 « CLOISON – DOUBLAGE »

L'objectif de cette partie est de réaliser l'étude de certains prix de vente de ce lot dans le but de répondre à l'appel d'offre concernant la réhabilitation de la « Résidence de la Marche ».

On donne :

- Les plans du bâtiment (Plans - Coupes - Façades).
- Des extraits de la documentation technique Lafarge Plâtre.
- Une vue en plan de la cloison à étudier.
- Documents réponses(DR 1.1, 1.2, 1.3, 1.4).

On demande :



L'étude d'une variante pour la cloison de 72 mm sans isolant. De réaliser une étude comparative en terme de PVHT , de la cloison de 72/48 sans isolant et de la cloison alvéolaire de 72 mm, en utilisant les ratios du fabricant **(DR 1.1 et 1.2)**.



Etude de la cloison de 180 mm :

- Etablir la quantité de matériaux nécessaires pour la réalisation de la cloison de 180 mm située entre le séjour, la salle de bains du logement 02 et la chambre 2, le dégagement du logement 01 **(DR 1.3)**.
- D'établir des ratios à l'unité d'ouvrage élémentaire **(DR 1.3)**.
- De déterminer le prix de vente d'une unité d'ouvrage élémentaire « Cloison de 180mm » **(DR 1.4)**.

 **Remarque :** La cloison de 180 mm décrite au CCTP est parfois cotée 0.20 m sur les plans.

Eléments d'étude prix :

Temps unitaires :

Tâche	Unité	Temps unitaire
Réalisation d'une cloison type Prégylite épaisseur 72 mm constitué de deux parements en plaques de plâtre sur un réseau alvéolaire.	M ²	0.40
Réalisation d'une cloison type Prégymetal épaisseur 72 mm composé de d'une plaque de plâtre de part et d'autre d'une ossature en acier galvanisé.	M ²	0.60
Réalisation d'une cloison à haute performance acoustique de 180 mm d'épaisseur composée de deux demi cloison indépendantes délimitant un vide de construction garni de deux couches de laine de verre de 45 mm. Chaque demi cloison est constituée d'une ossature métallique (cornière + Montant de 90) sur laquelle est vissée deux plaques de BA 13 sur le parement visible.	M ²	1.15

Prix d'achat des matériaux (rendus chantier) :

Désignation	Unité	Prix unitaire (en Euro)
Panneau alvéolé « Prégylite » 50 mm	M ²	13.00
Panneau alvéolé « Prégylite » 72 mm	M ²	17.50
Semelle bois section 24*48	MI	1.10
Semelle bois section 24*70	MI	1.50
Rail bois section 18*28	MI	0.70
Rail bois section 18*45	MI	0.90
Clavette bois 29*50*200	Les 30	10.00
Clavette bois 45*50*200	Les 18	8.50
Rail 48	ML	1.45
Montant 48-35	ML	1.75
Montant 90-50	ML	2.60
Cornière 30*35	ML	1.90
Vis TF 212*25	Les 1000	12.30
Vis TF 212*35	Les 1000	13.50
Vis TF 212*45	Les 1000	15.00
Vis RT 421*9.5	Les 500	16.00
Pointe TF 30*16	Les 1000	4.30
Enduit pour joint Prégyls 35PR	Sac de 25 kg	27.50
Mortier Adhésif Prégycolle 120	Sac de 25 kg	12.80
Bande pour joint	Rouleau de 150 ml	9.30
Bande pour angle saillant	Rouleau de 30 ml	26.00
Laine de verre en panneau épaisseur 45 mm	M ²	4.60
Ruban mousse à cellules fermées pour étanchéité en pied de cloison.	Rouleau de 15 ml	26.20
Cartouche de mastic pour étanchéité en pied (Rend. : 3 ml de joint avec une cartouche)	La cartouche	5.35
BA 13 Standard (Toute hauteur)	M ²	2.20
BA 15 Standard (Toute hauteur)	M ²	3.90
BA 13 Hydrofugé (Toute hauteur)	M ²	3.10

Données concernant l'entreprise :

Pour les calculs vous prendrez les hypothèses suivantes :

Déboursé horaire moyen de Main d'œuvre : 15.00 € / h

Frais généraux : 58 % du déboursé de Main d'œuvre.

Frais de chantier : 5 % des déboursés secs

Marge : 9% du Prix de Vente Hors Taxes.

CLOISONS DE DISTRIBUTION

PREGYFAYLITE™

D50 - D60
D72

Cloison de distribution en panneaux préfabriqués de hauteur d'étage constitués de deux plaques PREGYFAYLITE solidariées par encollage sur un réseau armé hexagonal.

■ Avis Technique 9/80-202 et additif 9/83-304 9/93-641 Locaux humides

APPLICATIONS COURANTES

- ☒ Logements
 - pièces humides EB+p (SdB, douche, cuisine) : PREGYFAYLITE HYDRO
 - séjour, chambre : PREGYFAYLITE
- ☒ Locaux divers.

INTERETS SPECIFIQUES

- ☒ Panneaux de hauteur d'étage.
- ☒ Grande résistance mécanique.
- ☒ Outillage de mise en œuvre réduit.
- ☒ Incorporation aisée des gaines électriques.
- ☒ Utilisation en contre-cloison et en paroi de gaine M1
- ☒ Grande productivité de pose.

La gamme PREGYFAYLITE

- ☒ PREGYFAYLITE DÉCO : la solution "prépeinte" *
- ☒ PREGYFAYLITE HYDRO DÉCO : la solution "prépeinte" pour les locaux humides.
- ☒ PREGYFAYLITE HYDRO : pour les locaux humides.

* un traitement spécial de la plaque de plâtre dispense de l'application de la couche d'impression sur chantier.

GUIDE DE REDACTION DES DESCRIPTIFS

Cloison non porteuse du type PREGYFAYLITE à parements en plaques de plâtre sur réseau alvéolaire.

CARACTERISTIQUES

- ☒ Hauteur (ex. : 2,60 m).
- ☒ Epaisseur (ex. : 50 mm).
- ☒ Résistance au feu (ex. : CF = 1/4 h).
- ☒ Indice d'affaiblissement acoustique R_w+C en dB.
- ☒ Mode de fixation des semelles et rails (clouage, vissage, collage, pistocellement).
- ☒ Dispositions particulières (étanchéité en pied,...)

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

- ☒ Lot chargé des percements, passage de gaines électriques, renforts pour charges lourdes.
- ☒ Type d'hubriserie (bois, métallique, prépercée).

MISE EN ŒUVRE

- ☒ Conformément à l'Avis Technique n° 9/80-202 et son additif 9/83-304 et aux recommandations du fabricant.

LOCALISATION

QUANTITATIF MOYEN AU M² DE CLOISON

Etabli sur la base d'un pavillon de 100 m² environ de surface, hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits. Coefficient de perte 5%.

DESIGNATION	PRODUITS			QUANTITÉS
	CARACTERISTIQUES			
	PREGYFAYLITE 50	PREGYFAYLITE 60	PREGYFAYLITE 72	
Panneau	50 mm	60 mm	72 mm	1,05 m ²
Semelle (mm)	24x48	24x58	24x70	0,45 m
Rail (mm)	18x28	18x38	18x45	0,70 m
Clavette (mm)	29x50x200	39x50x200	45x50x200	1 u
Vis	TF 212x35	TF 212x35	TF 212x35	8 u
Pointe	TF 30x16	TF 30x16	TF 40x16	0,060 kg
Bande pour joint				3 m
Enduit PREGYLYS 35PR, 45PN, 55S, 75S				0,70 kg
Enduit PREGYLYS 85P				1 kg
Enduit PREGYLYS 852PE				0,60 l
Huisserie : potelet (mm)	29x40	39x40	45x40	4,50 m/huisserie
Clavette (mm)	29x50x200	39x50x200	45x50x200	8 u/huisserie
PREGYCOLLE 120				0,10 kg

Ne pas oublier :

- Traitement du pied de cloison en local humide selon prescription p.74
- Vis pour fixation huisseries.
- Renforts lavabo.
- Fixation (pistocellement, chevillage, collage).
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants.



CLOISONS DE DISTRIBUTION

PREGYMETAL

PAREMENTS EN PLAQUES

PREGYDRO

D72/48 - D100/70
D120/90 - D130/100

Cloisons de distribution de 72 à 100

120, 130 mm d'épaisseur constituées par assemblage de deux plaques

PREGYDRO SUR OSSEATURE METALLIQUE
à destination de locaux de circulation

- D.T.U. 25-41
- Avis Technique 9/98-641 Locaux humides

APPLICATIONS COURANTES

- ☒ Travaux neufs et réhabilitation.
- ☒ Logements.
- ☒ Bureaux.
- ☒ Distribution intérieure des chambres en hôtel et hôpital.
- ☒ Pièces humides privatives EB+p (SdB, douche) dans logement, hôtel, hôpital avec parement PREGYDRO.

INTERETS SPECIFIQUES

- ☒ Adéquation parfaite avec la réhabilitation et l'aménagement des locaux.
- ☒ Gamme étendue de performances mécaniques, acoustiques, thermiques et de résistance au feu.
- ☒ Unité de produit et de technique avec doublages et plafonds PREGYMETAL.
- ☒ Vide de construction de 48 mm à 100 mm permettant l'incorporation d'isolant thermique ou de matelas absorbant, de gaines, de canalisations...

LE TRAITEMENT PREGYFLAM

- ☒ PREGYDECO BA13 : la solution "prépeinte" *
- ☒ PREGYDRO BA13 : pour les locaux humides : EB+p
- ☒ PREGYPLAC M0 BA13 : réaction au feu M0
- ☒ PREGYDUR STD ou M0 BA13 : Haute Dureté
- ☒ PREGYROC BA13 : Très Haute Dureté
- ☒ PREGYFLAM STD ou M0 BA13 : haute performance feu
- ☒ PREGYFEU M0 BA13 : très haute performance feu.

* un traitement spécial de la plaque de plâtre dispense de l'application de la couche d'impression sur chantier.

GUIDE DE REDACTION DES DESCRIPTIFS

Cloison non porteuse du type PREGYMETAL à parements en plaques de plâtre vissées de part et d'autre d'une ossature en acier galvanisé.

CARACTERISTIQUES

- ☒ Désignation (ex. : PREGYMETAL D100/70-35/60 A).
- ☒ Hauteur (ex. : 3,70 m).
- ☒ Epaisseur (ex. : D100 = 100 mm).
- ☒ Type d'ossature (ex. : D100/70-35 ossature de 70 mm ailes de 35 mm).
- ☒ Répartition des montants (ex. : D100/70-35/60 A : espacement 60 cm - A = montants accolés).
- ☒ Type de plaques de parement et épaisseur (PREGYPLAC, PREGYFLAM, PREGYFEU, PREGYDUR, PREGYDRO, PREGYROC), BA13, BA15.
- ☒ Réaction au feu du parement.
- ☒ Résistance au feu : CF.
- ☒ Indice d'affaiblissement acoustique : $R_{w,+C}$ en dB
- ☒ Mode de fixation des rails périphériques (vissage, chevillage, pistoscellement,...).
- ☒ Dispositions particulières (étanchéité en pied de cloison, joint souple périphérique, montants renforcés, type RH pour portes lourdes,...).
- ☒ Incorporation (éventuelle) d'un matelas isolant (type et épaisseur).

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

- ☒ Lot chargé des percements, passage de gaines électriques, renforts pour charges lourdes...
- ☒ Type d'hubriserie (standard ou isophonique).

MISE EN ŒUVRE

- ☒ Conformément au D.T.U. 25-41, et aux recommandations du fabricant.

LOCALISATION

Etabli sur la base d'un pavillon de 100 m² environ de surface, hauteur sous plafond de 2,50 m, vides non déduits. Coefficient de perte 5%.

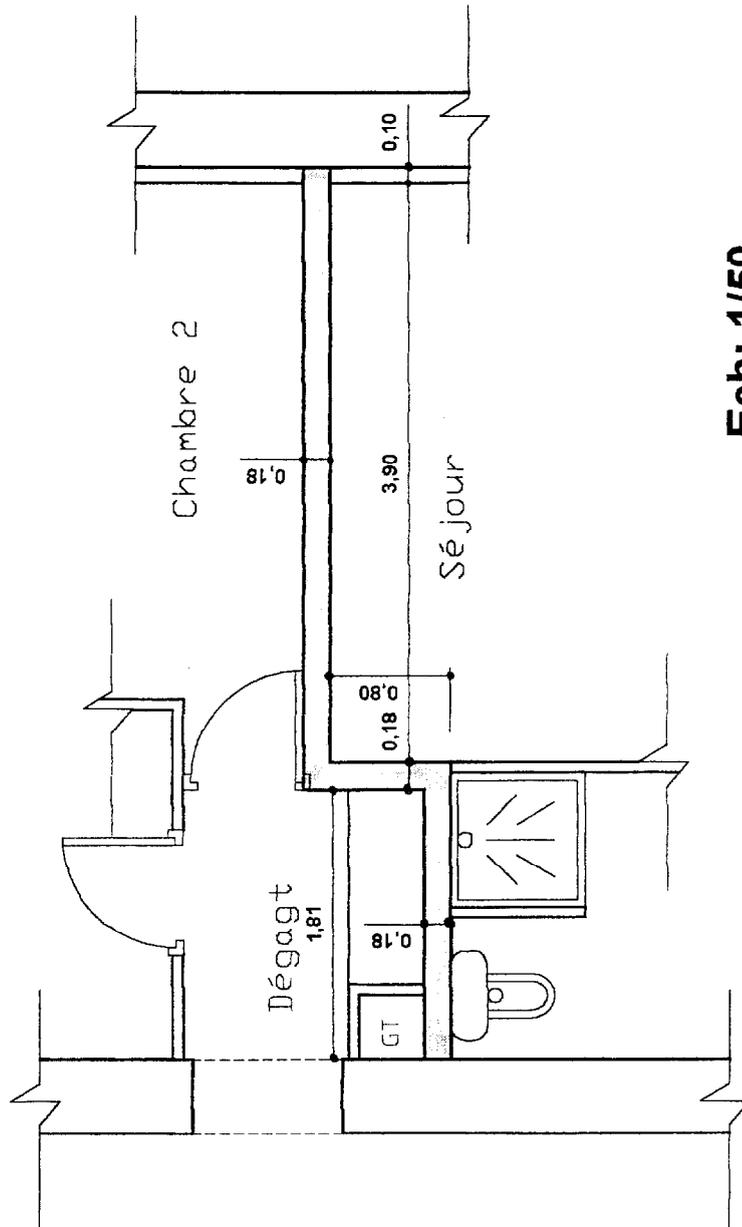
PRODUITS	QUANTITÉS			
	MONTANTS SIMPLES □		MONTANTS ACCOLÉS ☐	
	λ = 60 cm	λ = 40 cm	λ = 60 cm	λ = 40 cm
PREGY-FLAM-FLAC-FEU-DUR-DRO-ROC BA13-BA15	2,10 m ²	2,10 m ²	2,10 m ²	2,10 m ²
Rail	0,90 m	0,90 m	0,90 m	0,90 m
Montant	2,30 m	3,00 m	3,80 m	5,50 m
Vis TF 212x25 (BA13) ou TF 212x35 (BA15)	25 u	30 u	35 u	45 u
Vis RT 421 x 9,5	2 u	2 u	6 u	8 u
Enduit PREGYLYS 35PR, 45PN, 55S, 75S	0,70 kg	0,70 kg	0,70 kg	0,70 kg
Enduit PREGYLYS 85P ou	1 kg	1 kg	1 kg	1 kg
Enduit PREGYLYS 852PE ou	0,60 l	0,60 l	0,60 l	0,60 l
Bande pour joint	3 m	3 m	3 m	3 m
PREGYCOLLE 120	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg	0,10 kg
Isolant (option)	1,05 m ²	1,05 m ²	1,05 m ²	1,05 m ²

Ne pas oublier :

- Hubriserie métallique spécifique avec oméga soudé.
- Support sanitaire avec deux montants pour sanitaire suspendu (si nécessaire support chasse d'eau).
- Bande ou cornière renfort d'angle pour les angles saillants.
- Fixation du rail au sol et au plafond (pistoscellement, chevillage/vissage, collage).
- Traitement du pied de cloison en local humide selon prescription p. 74.
- Montants renforcés pour portes pleines, châssis vitrés.
- Joints souples entre rail et structure, selon nécessité.



Etude de la Cloison de 180 mm



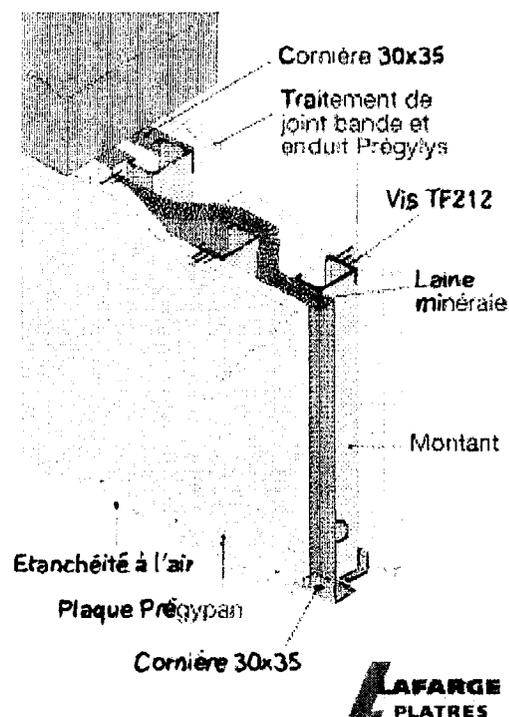
Ech: 1/50

Fiche système Lafarge Plâtres

mise à jour le 19/05/00

CLOISON

PREGYMETAL S180/90-50/60 4PS-BA13 2x145



CLOISON à hautes performances acoustiques PREGYMETAL S180 d'épaisseur 180mm composée de 2 demi-cloisons indépendantes, constituées chacune de 2 PREGYPLAC STD BA13 vissées sur ossature PREGYPAN M90-50 entraxe 60cm, avec laine de verre 2 x 45mm

Parement 1 = 2 PREGYPLAC STD BA13

Parement 2 = 2 PREGYPLAC STD BA13

Hauteur maxi : 3.55m

Résistance au feu CF : 1h PV CTICM 87.G.041 + ext 88.1

Acoustique : $R_w+C = 62\text{dB}$ Simulation PIAA

(mastic acrylique sous dernière plaque de parement pour pose sur sol fini)

Mise en oeuvre selon ATEC 9/97-624, procès verbaux et prescription Lafarge Plâtres.

Traitement des joints entre plaques par enduit PREGYLYS et bande à joint.

Protection des angles saillants par bande armée ou cornière renfort d'angle.

Protection du pied de l'ouvrage dans les pièces humides.

La hauteur maxi est donnée selon les DTU ou ATEC.

Pour la résistance au feu la hauteur maxi peut être modifiée.

Consulter notre service Conseils PRO

1 - Prégyplac STD, MO
 Prégyplac DECO
 Prégyplam
 Prégyplam STD, MO
 Prégydur STD, MO
 (e,mm)=13, 15, 18, 23)

2 - Prégyplac DECO
 3 - Prégyplam STD, MO
 4 - Traitement du joint
 5 - Renfort d'angle

Titre : CLOSURE PRECISEMENT SEPARATIVE
 JONCTION D'ANGLE A 90°
 Auteur : SPML/USCA
 Réf.LP : SPML/USCA
 La :
 Client :
 Ce plan, propriété de Lafarge Plâtres, est conforme aux normes et règles en vigueur.
 Toute modification devra tenir compte de ces normes et règles.

1 - Prégyplac STD, MO
 Prégyplac DECO
 Prégyplam
 Prégyplam STD, MO
 Prégydur STD, MO
 (e,mm)=13, 15, 18, 23)

2 - Carrière Prégyrmetal
 3 - Montant Prégyrmetal
 4 - Vis TF 212
 5 - Traitement joint
 6 - Cordons Mastic
 7 - Laine Minérale
 8 - Mousse Stonchénite

Titre : COUPE VERTICALE
 PRECISEMENT HAUTE PERFORMANCE
 ACOUSTIQUE DOUBLE PAREMENT
 Auteur : SPML/USCA
 Réf.LP : SPML/USCA
 La :
 Client :
 Ce plan, propriété de Lafarge Plâtres, est conforme aux normes et règles en vigueur.
 Toute modification devra tenir compte de ces normes et règles.

1 - Prégyplac STD, MO
 Prégyplac DECO
 Prégyplam
 Prégyplam STD, MO
 Prégydur STD, MO
 (e,mm)=13, 15, 18, 23)

2 - Carrière Prégyrmetal
 3 - Montant Prégyrmetal
 4 - Traitement du joint
 5 - Vis TF 212

Titre : CLOSURE PRECISEMENT SEPARATIVE
 JONCTION EN T
 Auteur : SPML/USCA
 Réf.LP : SPML/USCA
 La :
 Client :
 Ce plan, propriété de Lafarge Plâtres, est conforme aux normes et règles en vigueur.
 Toute modification devra tenir compte de ces normes et règles.

Etude de la cloison de 180 mm

Calculs du ratio de matériaux nécessaires à l'unité d'ouvrage élémentaire:

Qté d'ouvrage à réaliser: _____ m²

Désignation	Unité	Quantité nécessaire	Unité de commande	Quantité commandée	Ratio à l'unité d'ouvrage
Plaque BA 13 Standard (3,00*1,20)	La plaque 3,00*1,20		m ²		
Cornière 30*35	Les 3 m		ml		
Montant M90	Les 3 m		ml		
Vis TF 212*25	U	200	U	200	
Vis TF 212*45	U	600	U	600	
Vis RT 421*9,5	U	60	U	60	
Laine minérale	Le m ²		m ²		
Mortier Adhésif Prégycolle 120	kg	3,00	kg	3,00	
Enduit de lissage Prégyls 35 PR	kg	15,00	kg	15,00	
Bande à joint	le ml	27,00	ml	27,00	
Renfort d'angle saillant	le ml	6,00	ml	6,00	
Joint mastic en pied de plaque	le ml		Cartouche (Rend.:3 ml)		
Bande d'étanchéité en pied de cloison	le ml		ml		

DR n° 1.3

N° :

NOM :

Prénom :

Partie 2 : Lot n°13 « PEINTURE »

L'objectif de cette partie est de quantifier certains ouvrages et de prévoir les matériaux nécessaires à leur réalisation (Uniquement la finition, les travaux préparatoires et d'apprêt ne font pas l'objet de cette étude).

On donne :

- Les plans du bâtiment.
- Le CCTP du lot étudié et l'extrait du DQE correspondant.
- Les fiches techniques des produits nécessaires et leur Prix Unitaire notés à la main sur ces fiches.
- Des feuilles de papier minute pour la présentation de votre avant métré (DR 2.1 à 2.9).
- Un bon de commande à compléter (DR 2.10).

On demande :

- De réaliser l'avant métré des ouvrages suivants :
 - Art 2.7.1 Revêtement toile de verre peinte.
 - Art 2.5.2 Papier tenture dans les pièces humides.
- De réaliser le bon de commande des produits et matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages préalablement quantifiés.

Informations complémentaires:

Consommation en matériaux et prix unitaires :

Papier peint :

1 rouleau permet de couvrir 4.50 m².

Papier peint vinyl 190 g/m² : 11.50 € le rouleau.

Colle pour papier peint :

1 paquet pour 6 rouleaux

Prix : 4.30 € le paquet

Les autres prix unitaires sont indiquées sur les fiches techniques.

N°	Désignation des Ouvrages	U	Quantités	P.U.	TOTAL
2.5	Papier de tenture				
2.5.1	Fourniture et pose de papier de tenture de 170 gr/m ² dans pièces sèches des logements compris travaux préparatoires.	M ²	615.00		
2.5.2	Fourniture et pose de papier de tenture de 190 gr/m ² dans pièces humides des logements compris travaux préparatoires.	M ²	?		
2.6	Dépose de revêtement	Ft	1.		
2.7	Peinture sur murs des communs				
2.7.1	Peinture sur murs des communs compris travaux préparatoires, fournitures et pose de toile de verre 190 gr/m ² et 2 couches de peinture.	M ²	?		
2.8	Numérotation des portes	U	5		
2.9	Signalisation				
2.9.1	Numérotation des portes palières	U	5		
2.9.2	Plaques de signalisation	U	4		
2.10	Traitement des sols				
2.10.1	Traitement, ponçage et encausticage suivant CCTP pour les logements.	M ²	143.00		
2.10.2	Traitement, ponçage et encausticage en deux couches des escaliers des communs du 1 ^{er} aux combles.	Ft	1.		
2.10.3	Nettoyage et lasure sur le garde corps d'escalier commun.	Ft	1.		
MONTANT H.T.					
TVA					
MONTANT TTC					

Extrait du D.Q.E. du lot n°13 PEINTURE

GLOSSTEX

T
R
A
V
A
U
X

I
N
T
E
R
I
E
U
R
S

- Description** : — Peinture de finition semi-brillante et pochée à base de résine en dispersion
- Classification AFNOR** : — Famille I classe 7b2 selon NFT 30-003
- Domaine d'emploi** : — Intérieur
— Surfaces murales et cloisons
— Locaux sanitaires, de service et d'habitation
- Subjectiles** : — Plâtre, enduit à l'eau, panneaux de plâtre enrobé de carton, enduit de ciment, béton, tissus de verre, etc.
— Anciennes peintures propres, adhérentes et dépolies si nécessaire
- Fonctions principales** : — Finition décorative, économique et lavable

Qualités dominantes :

- Aspect poché masquant
- Très blanc
- Non jaunissant
- Résistant aux salissures
- Lavable
- Respirant
- Facile à appliquer
- Ne coule pas
- Sans odeur de solvant
- Opacifiant
- Séchage rapide

Caractéristiques d'identification :

- Composition** : — liant : copolymère en dispersion
— pigment : dioxyde de titane rutile
— diluant : eau
— divers : agents stabilisants
- Extrait sec en poids** : 56,6 % ± 2
- Viscosité** : 90 à 95 unités Krebs à 25° C
- Masse volumique** : 1,35 ± 0,05 g/cm³ à 20° C
- Finesse de broyage** : 3-7 à la jauge de North
- Épaisseur du film sec** : en moyenne 65 micromètres
- Réflexion spéculaire** : 65 % au brillancemètre Gardner à 60° après 7 jours de séchage

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Conditionnements	: 25 kg
Conservation	: à l'abri du gel
Aspect en boîte	: peinture semi-épaisse
Aspect du produit sec	: semi-brillant
Teintes	: blanc
Mise à la teinte	: colorants universels EUROTONE jusqu'à 5 %
Outils	: brosse, rouleau, pistolet et airless (gicleur : 018-021, pression : 150 bar)
Dilution	: prêt à l'emploi pour la brosse, le rouleau et l'airless pour le pistolet : ± 10 % d'eau
Nettoyage des outils	: eau
Conditions d'application	: éviter de travailler par température inférieure à + 5° C
Rendement en surface	: 7 m ² /kg
Temps de séchage	: 1 à 2 heures à 23° C et 50 % H.R.
Délai de recouvrement	: 24 heures

RECONNAISSANCE DES FONDS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Matériaux neufs : se référer aux fiches techniques des couches primaires préconisées.

Anciennes peintures : lessiver, rincer, laisser sécher. Éliminer les parties de faible adhérence. Dépoussiérer. Reboucher si nécessaire.

MISE EN ŒUVRE :

1. Exemple de travaux neufs :

Dans la plupart des cas : 1 c FLATTEX AR + 1 c GLOSSTEX.

2. Exemple de travaux de rénovation :

Retoucher les parties mises à nu avec FLATTEX AR.

Revoir les irrégularités à l'enduit. Appliquer 1 à 2 couches de GLOSSTEX.

3. Conseils utiles :

- Sur tissus de verre appliquer directement 2 couches de GLOSSTEX.
- Sur plâtre neuf insuffisamment cohérent ou sur support fortement hétérogène, prévoir l'application préalable d'une couche de PLANI PRIM.
- Sur ancienne peinture alkyde ou à l'huile dans des locaux humides, éviter d'appliquer une peinture en dispersion.

La présente notice annule et remplace toute édition antérieure.

Les conseils repris ci-dessus ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds.

Prix au kg — 6,45 €

—	61	F
2	01	1985

Tassoglas

TOILES DE VERRE A PEINDRE

LE REVÊTEMENT MURAL PARFAIT



Description du produit

Revêtement mural tissé à partir de fibres en verre 100%.

Le revêtement est ensuite apprêté de façon à permettre un maniement aisé et une consommation uniforme de peinture.

Qualités spécifiques

- Stabilité dimensionnelle parfaite.
- Ne se tend pas, ne rétrécit pas.
- Insensible à l'humidité.

Poids : Ils varient entre 100 et 250 g/m² selon le tissage.

Classement feu :

M0 sur support incombustible } (FV N° 5357-92 SNPE).
M1 sur plaques de plâtre cartonées }

Préparation des fonds

Les fonds doivent être propres et sains.

Reboucher les trous profonds et les fentes larges. Egaliser d'éventuels joints, puis poncer de façon à obtenir une surface suffisamment plane.

Sur fonds poreux mettre une couche d'accrochage. Lessiver ou poncer les surfaces brillantes.

Colle

Utiliser une colle pour revêtements muraux prêts à l'emploi comme TASSOFCK. Laisser sécher la colle pour revêtements muraux 24 heures avant la mise en peinture.

La colle se pose sur le mur au rouleau.

Mise en Peinture

Utiliser impérativement une peinture en phase aqueuse, mate de préférence, pour la première couche. Après séchage, la couche de finition peut être au choix, mate, satinée ou brillante, en phase aqueuse ou solvant.

- Consommation : Elle varie en fonction des fonds, du tirage employé et surtout de la qualité de peinture choisie.
En moyenne : 0,150 l/m² par couche.

Dans tous les cas l'application se fait au rouleau.

Conditionnement

- Rouleaux de 50 m x 1 m

Une notice de pose est fournie avec chaque rouleau.

Prix moyen pour 190 gr / m² : 2,47 € / m²

Ovalit V

Colle spéciale toiles de verre à peindre

- Très bonne glisse
- Excellente adhérence
- Rendement élevé
- Peut se teinter avec un colorant universel
- Peut s'utiliser en couche d'apprêt sur la toile selon la méthode "humide sur humide"
- Bonne résistance à l'humidité apportée
- Non inflammable

UTILISATIONS

Ovalit V convient pour la pose des tissus muraux en fibres de verre :

- Toiles de verre à peindre traditionnelles
- Toiles de verre à peindre préapprêtées
- Toiles de verre à colorer

COMPOSITION

Colle prête à l'emploi à base d'acétate de polyvinyle en dispersion aqueuse.

CONDITIONNEMENTS

TYPE D'EMBALLAGE	POIDS NET PAR EMBALLAGE	PALETTISATION
SEAU PLASTIQUE RECTANGULAIRE	10 kg	40 seaux
SEAU PLASTIQUE RONC	20 kg	16 seaux

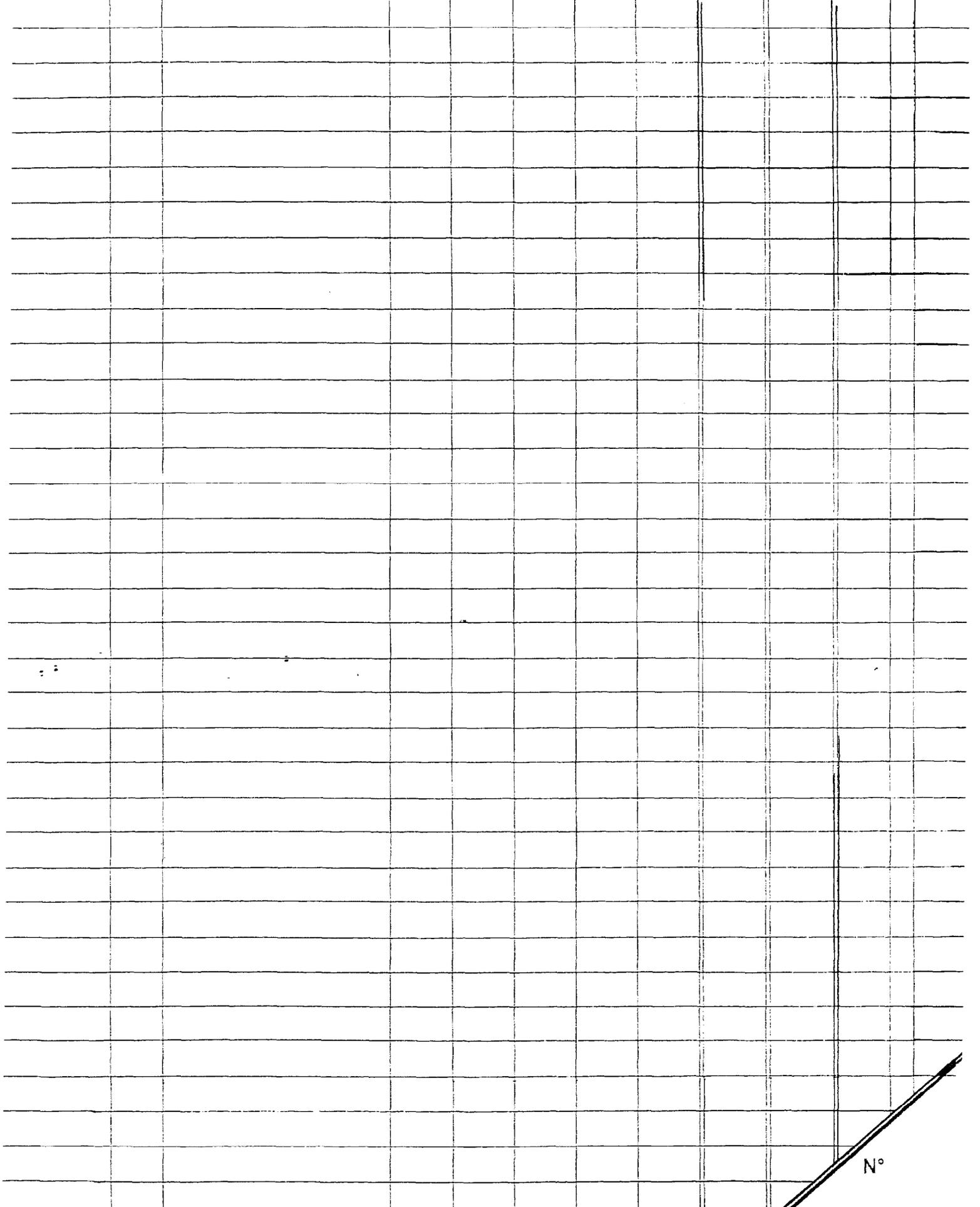
Prix en 10 kg - 3,10 €/kg
 en 20 kg - 2,90 €/kg

DONNÉES TECHNIQUES

Couleur	blanche
Consistance	onctueuse
Valeur du pH	6 à 7
Poids spécifique	1,02 kg/litre
Consommation	X - non teintée : environ 200 g/m ² ** - teintée : environ 250 g/m ² ** - en couche d'apprêt : environ 150 g/m ² **
Temps de gommage	néant
Temps ouvert	20 à 30 min**
Prise finale acquise après	24 à 48 h**
Point éclair	néant
Etiquetage de danger	néant
Stockage	12 mois au sec à l'abri du gel

* Selon la température ambiante, le type de toile de verre et le degré d'absorption du support.

** Selon la température ambiante.



BTS AF - E 4 / U 4.1

DR: 2.1

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR : 2.2.

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR : 2.3

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR: 2.4

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR: 2.5

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR: 2.6

NOM :
Prénom :

N°

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR : 2.7

NOM :
Prénom :

N°

E.T.S. AF - E 4 / U 4.1

DR : 2.8

N°
NOM :
Prénom :

ETS AF - E 4 / U 4.1

DR : 2.9

NOM :
Prénom :

N°

Date :

N° dossier :

BON DE COMMANDE

<u>Client :</u>	<u>Chantier :</u>		<u>Travaux:</u>	
Désignation des produits	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
TOTAL H.T.				

DR 2.10

N°
NOM :
Prénom

Partie 3 : Lot n°12 « SOL SOUPLE »

L'objectif de cette partie est d'établir un calepinage précis des dalles de revêtement de sol PVC dans la **chambre 1 du logement 5** et de déterminer le prix de vente de cette unité d'ouvrage élémentaire après avoir calculé les coupes et le ratio.

Attention : le parquet sera considéré poncé, propre, sain et sec.

On donne :

- Les plans du bâtiment (Plans - Coupes - Façades).
- Documents réponses (DR 3.1 , DR 3.2)
- Des fiches techniques (DT 3.4, DT 3.5 , DT 3.6, DT 3.7)
- Un extrait du bordereau l'entrepreneur (DT 3.8).

On demande :

- ↳ **Calcul des coupes et coefficient de perte** : Rédiger avec précision le calcul des coupes et déterminer le coefficient de perte sans tenir compte du conditionnement. Justifier votre résultat par le moyen de votre choix sur les documents réponses fournies (DR 3.1)
- ↳ **Calcul du PVHT** : Rédiger le sous détail de prix pour la préparation et la pose du sol sur le DR 3.2. Les temps unitaires seront relevés sur le bordereau de prix fourni (DT 3.8)

Pour les calculs vous prendrez les hypothèses suivantes :

Déboursé horaire moyen de Main d'œuvre : 16.00 € / h

Frais généraux : 50 % du déboursé de Main d'œuvre.

Frais de chantier : 5 % des déboursés secs

Marge : 10% du Prix de Vente Hors Taxes.

Revêtements de sol

Code Ouvrage	Unité	Ouvrage élémentaire	Temps moyen	Main-d'œuvre + charges sociales	Fournitures	Débourse sec	Prix de revient	PRIX DEVENDEMENT	
								Mise en œuvre seule	Fourniture et mise en œuvre
			1	2	3	4(2+3)	5(2xFG+3)	6(2xFGxB)	7(5xB)

DEPOSES-DEMOLITIONS

DEPOSE DE REVETEMENT DESOL

Dépose de revêtement de sol y compris grattage des résidus, nettoyage, coltinage et enlèvement des déchets.

Revêtement en dalles ou en lés

F3030300503	M2	Dépose dalles collées à la colle époxy	0.650	70.97	1.25	72.22	112.67	123.79	125.18
F3030300506	M2	Dépose dalles liège, P.V.C ou dalles de linoléum	0.200	21.84	1.25	23.09	35.54	38.10	39.48
F3030300509	M2	Dépose dalles de moquette en pose libre	0.060	6.55	2.30	8.85	12.58	11.42	13.98
F3030300512	M2	Dépose dalles collées à la colle bitume	0.190	20.74	1.25	21.99	33.81	36.17	37.56
F3030300515	M2	Dépose dalles collées à la colle acrylique	0.170	18.56	1.25	19.81	30.39	32.37	33.76
F3030600503	M2	Dépose les revêtement plastique avec sous-couche	0.320	34.94	1.25	36.19	56.11	60.95	62.34
F3030600506	M2	Dépose les revêtement vinyle souple	0.220	24.02	1.25	25.27	38.96	41.90	43.28
F3030600509	M2	Dépose de lés en revêtement aiguilleté plat	0.100	10.92	1.25	12.17	18.39	19.04	20.43
F3030600512	M2	Dépose lés revêtement aiguilleté sur sous-couche mousse	0.170	18.56	1.67	20.23	30.81	32.37	34.23
F3030600515	M2	Dépose lés en moquette sur sous-couche mousse	0.230	25.11	2.30	27.41	41.72	43.80	46.35
F3030600518	M2	Dépose lés en moquette sur dalles jute en synthétique	0.150	16.38	2.30	18.68	28.02	28.57	31.13
F3030600521	M2	Dépose de moquette tendue	0.120	13.10	2.92	16.02	23.49	22.85	26.10
F3030600524	M2	Dépose de thibaude sans réemploi	0.050	5.46	2.09	7.55	10.66	9.52	11.84

Sur marches et contremarches

F3030903503	ML	Dépose de revêtement collé sur sous-couche mousse	0.250	27.30	0.84	28.14	43.70	47.62	48.55
F3030903506	ML	Dépose de revêtement collé sans sous-couche mousse	0.170	18.56	0.84	19.40	29.98	32.37	33.31
F3030903509	ML	Dépose passage en moquette tendue	0.120	13.10	0.63	13.73	21.20	22.85	23.55

PREPARATIONS DES SUPPORTS

COUCHES PRIMAIRES SUR SOL ET MARCHES

Fourniture et mise en oeuvre de primaire d'accrochage à base de résine en phase aqueuse. Pour support bois non aggloméré et support béton ou ciment ou primaire d'accrochage à deux composants sur fonds non poreux.

F3080303503	M2	Primaire phase aqueuse, sur sol bois	0.120	13.10	1.33	14.43	31.90	22.85	35.44
F3080303506	M2	Primaire phase aqueuse, sur sol ciment	0.100	10.92	7.56	18.48	24.70	19.04	27.44
F3080306503	M2	Primaire 2 composants, sur sol, fond non poreux	0.150	16.38	8.66	25.04	34.38	28.57	38.20
F3080603503	ML	Primaire phase aqueuse, sur marches en bois	0.120	13.10	7.93	21.03	28.50	22.85	34.66
F3080603506	ML	Primaire phase aqueuse, sur marches en ciment	0.100	10.92	5.29	16.21	22.43	19.04	24.92
F3080606503	ML	Primaire 2 composants, sur marches, fond non poreux	0.150	16.38	6.25	22.63	31.97	28.57	35.52

Code Ouvrage	Unité	Ouvrage élémentaire	PRIX DE VENTE INDICATIF HT						
			Temps moyen	Main-d'œuvre + charges sociales	Fournitures	Déboursé sec	Prix de revient	Mise en œuvre dalle	Ouvrures et mise en œuvre
			1	2	3	4 (2+3)	5 (2xFG+3)	6 (2x(A+B))	7 (5x8)

RAGREAGE SUR SOL ET MARCHES

Fourniture et mise en oeuvre de produit de lissage pour application sur sols et marches à une ou deux passes, compris nettoyage soigné du support au préalable.

F3080903503	M2	Produit de lissage P2, 1 passe sur sol	0.120	13.10	14.11	27.21	34.68	22.85	38.53
F3080906503	M2	Produit de lissage P2, 2 passes sur sol	0.170	18.56	23.52	42.08	52.66	32.37	58.51
F3080906506	M2	Produit de lissage P3, 2 passes sur sol	0.190	20.74	35.01	55.75	67.57	36.17	75.07
F3081200503	ML	Produit de lissage P2, 2 passes sur marches	0.120	13.10	15.56	28.66	36.13	22.85	40.74
F3081200506	ML	Produit de lissage P3, 2 passes sur marches	0.150	16.38	17.89	34.27	43.61	28.57	48.45
F3081500503	M2	Sous-couche de nivellement isolante, fibres dures 4 mm	0.270	29.48	19.44	48.92	65.72	51.42	73.01

CHAPE SECHE

Fourniture et mise en oeuvre de chape sèche composée de 2 plaques de plâtre renforcé de fibres cellulose. Plaques posées sur sol ragréé ou sous-couche de granules d'égalisation (à reprendre en complément), compris toutes sujétions de coupes, ajustage et collage.

F3081800503	M2	Couche d'égalisation ép. 5 cm	0.150	16.38	54.05	70.43	79.77	28.57	88.62
F3081800506	M2	Chape sèche, 2 plaques 10 mm	0.300	32.75	70.72	103.47	122.14	57.13	135.70
F3081800509	M2	Chape sèche, 2 plaques 12,5 mm	0.300	32.75	78.82	111.57	130.24	57.13	143.70
F3081800512	M2	Chape sèche, 2 plaques 10 mm + laine minérale 10 mm	0.300	32.75	89.46	122.21	140.88	57.13	156.52
F3081800515	M2	Chape sèche, 2 plaques 10 mm + polystyrène 30 mm	0.300	32.75	89.46	122.21	140.88	57.13	156.52

REVETEMENTS PLASTIQUES

POUR SURFACES COURANTES

Fourniture et pose de revêtement plastique U3P3 en dalles ou en lés compris découpes, ajustage, collage et nettoyage en fin de travaux.

F3130303506	M2	Dalles semi-flexibles sans sous-couche, ép. 25/10°	0.240	26.20	63.87	90.07	105.00	45.70	116.66
F3130306503	M2	Dalles vinyle homogène souple sans sous-couche ép. 2 mm	0.260	28.39	107.84	136.23	152.41	49.52	169.33
F3130312503	M2	Lés vinyle homogène sans sous-couche, ép. 2 mm	0.320	34.94	108.46	143.40	163.32	60.95	181.45
F3130315506	M2	Dalles vinyle homogène sous-couche mousse ép., 3 mm	0.260	28.39	137.36	165.75	181.93	49.52	202.12
F3130318506	M2	Lés vinyle homogène, sous-couche mousse, ép. 2,95 mm	0.320	34.94	158.62	193.56	213.48	60.95	237.18
F3130603503	ML	Plinthes, ép. 25/10°	0.120	13.10	12.41	25.51	32.98	22.85	36.64

MARCHES DROITES ET BALANCEES

Fourniture et pose de revêtement plastique U3P3 en dalles compris découpes, ajustage, collage et nettoyage en fin de travaux. Dalles semi flexibles sans sous-couche. Non compris nez de marches.

F3130903503	ML	Ep. 25/10° sur marches droites sans contremarche	0.250	27.30	21.13	48.43	63.99	47.62	71.09
F3131203503	ML	Ep. 25/10° sur marches balancées sans contremarche	0.320	34.94	35.15	70.09	90.01	60.95	100.00
F3131503503	ML	Ep. 25/10° sur marches droites avec contremarches	0.340	37.12	31.60	68.72	89.88	64.75	99.86
F3131803503	ML	Ep. 25/10° sur marches balancées avec contremarches	0.400	43.67	45.62	89.29	114.19	76.17	126.85

JOINTS SUR REVETEMENT PLASTIQUE

Réalisation de joints à chaud ou à froid sur revêtement de sol plastique y compris location de la machine.

F3132403503	ML	Façon de joint à chaud pour revêtement plastique	0.150	16.38	8.02	24.40	33.74	28.57	37.49
F3132403506	ML	Façon de joint à chaud d'angle pour revêtement plastique	0.160	17.47	8.41	25.88	35.84	30.47	39.82
F3132406503	ML	Façon de joint à froid pour revêtement plastique	0.080	8.73	6.66	15.39	20.37	15.23	22.63

REVETEMENTS TEXTILES

AIQUILLETES PLATS

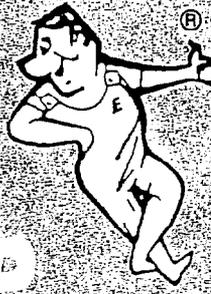
Fourniture et pose aiguilletés plats en dalles ou en lés y compris découpe, ajustage, collage et nettoyage en fin de travaux.

F3180303503	M2	Dalles aiguilleté plat uni 50x50 U3P3, pose collée	0.200	21.84	122.16	144.00	156.45	38.10	173.82
-------------	----	--	-------	-------	--------	--------	--------	-------	--------

PU :

le kg = 0,93 €

DT 3.5



EMFISOL HP

RAGRÉAGE P3 DIRECT

**FICHE
TECHNIQUE**

Avis technique CSTB N° 12-94-876

ENDUIT DE
LISSAGE DE SOL

Enduit de lissage de sols intérieurs prêt au mouillage, à base de ciment, charges et adjuvants organiques pour locaux à trafic intense P 3. Associé au primaire EMFIPRIM H.P. pour la pose sur bétons neufs.

UTILISATION

EMFISOL HP est destiné à la préparation de chapes, même grossières et inégales, en vue de la pose de revêtements de sol. EMFISOL HP fait partie de la famille des « produits de lissage épais », il assure la fonction lissage et la fonction rebouchage dans les locaux classés P 3.

PROPRIÉTÉS - AVANTAGES

- Très autolissant - Possibilité de rattraper jusqu'à 10 mm en deux passes.
- Irréversible à l'eau et résistant aux moisissures - Séchage rapide - Classification P 3.
- Permet la réalisation de ragréages de haute tenue aux sollicitations mécaniques, en particulier dans les zones de grand trafic.

MISE EN ŒUVRE

1. Préparation du support

- Le support doit être parfaitement propre, sec, dégraissé
- Sur tout support béton neuf, appliquer préalablement une couche de EMFIPRIM HP à raison de 300 g/m², laisser sécher jusqu'à obtention d'un film rose translucide.
 - Sur support ancien, supprimer les traces de plâtre et de peinture, sur chape très sèche et très poreuse, appliquer EMFIPRIM HP ou EMFICIM dilué (1:3) et laisser sécher.
 - Sur bois, parquets, décaper et poncer pour éliminer les cires ou les vernis. Appliquer une impression de EMFIPRIM EPOXY ou EMFIPRIM HYDROFUGE NF et attendre le séchage complet
 - En présence de support douteux, NOUS CONSULTER.
 - Pour la pose de carrelages, on utilisera de préférence EMFISOL P 3 bicomposant.

2. Précautions à prendre

- Humidifier le support par temps chaud et sec, ainsi que pour les supports poreux.
- Eviter la pose à basse température (5 °C), éviter les courants d'air.
- Préparer avec une impression tous les supports douteux.
- Laisser reposer EMFISOL quelques minutes après gâchage.
- Par temps chaud incorporer 0,5 litre de EMFICIM pour 25 kg d'enduit.

3. Gâchage

Afin d'obtenir une pâte homogène, verser EMFISOL HP dans l'eau en mélangeant soigneusement à raison de 5,5 litres à 6 litres d'eau pour 25 kg de poudre. Laisser reposer quelques minutes. Le temps d'utilisation est de 30 à 45 minutes suivant la température ambiante. Etaler la pâte sur le support à l'aide d'une taloche ou d'une lisseuse. Ouverture à la marche : 4 heures. Pose après 12 à 24 heures. L'adjonction d'une dose d'EMFIRAPIDE par sac d'EMFISOL permet de réduire considérablement ces délais.

NATURE DES REVÊTEMENTS ASSOCIÉS

- Revêtements de sols plastiques - Dalles ou lés - Revêtements de sols textiles, moquettes collées - Revêtements céramiques ou similaires collés - Parquets mosaïques collés.

CONSUMMATION

1,4 kg/m²/mm d'épaisseur. Epaisseur d'emploi pour locaux classés P 3 : 3 à 10 mm.

CONDITIONNEMENT

Sac papier avec poche polyéthylène intérieure, 25 kg.
Stocké dans un endroit sec - Craint l'humidité - Ne craint pas le gel.

NOTA

Nous recommandons à nos utilisateurs, avant de mettre notre produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à son emploi. Les conditions de garantie de ce produit sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.

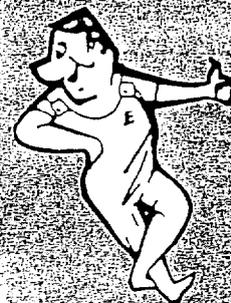
FT 0028

PU :

le kg : 3,10 €

en 25 kg

DT 3.5 (suite)



EMFICRYL POLYVALENTE

FICHE TECHNIQUE

COLLE
ACRYLIQUE
POLYVALENTE

COLLE ACRYLIQUE POLYVALENTE. SANS ODEUR ET À PRISE RAPIDE.
Colle acrylique à simple encollage. Adaptée aux locaux P3. Collage de moquettes avec sous-couche synthétique, jute, en mousse de latex. Collage de revêtements PVC homogènes, revêtements multicouches à envers PVC, vinyl expansé ou polyuréthane. Collage de dalles thermoplastiques, dalles liège avec envers PVC, dalles PVC avec envers liège sur tous les supports usuels du bâtiment: chape ciment, enduit ragréage, panneaux bois, chape anhydrite convenablement préparés.

CARACTERISTIQUES

- sans odeur
- collant initial élevé
- prise rapide
- bonne tenue à l'eau et à chalcure
- adaptée au chauffage au sol
- convient au siège à roulettes

SPECIFICATIONS

- Couleur: beige clair
- Consistance: pâteuse
- Viscosité: 45000 à 50000 Cps.
- Température d'application: $\geq + 15^{\circ}\text{C}$. Veiller à ce que la colle soit également à une température de 15°C minimum. Le revêtement doit être mis à température, les déroulés ou paquets de dalles ouverts, 24 heures avant.
- Application par simple encollage sur support préparé au rouleau ou avec spatule dentelée n° 1 ou n° 2, selon la nature de l'envers (consommation: $\approx 400\text{ g/m}^2$ temps de gommage: environ 5 à 10 minutes à température ambiante.
- Temps de pose: 5 à 35 minutes suivant les conditions atmosphériques.
- Ouverture de la marche: 24 heures. Prise finale: 72 heures.
- Utilisation des chaises à roulettes: 3 jours. Nettoyage des outils à l'eau immédiatement après l'application.
- Résistance au froid: craint le gel. Une fois gelée, la colle est inutilisable.
- Stockage: 12 mois dans son emballage d'origine fermé, dans un local tempéré.
- Classement produit dangereux: aucun.

SUPPORTS

Ils doivent être plans, résistants, propres, sans fissures et secs. Contrôler avec un testeur, l'humidité résiduelle du support (2,5 à 3,5 % d'humidité maximum suivant la nature des revêtements, < 0,5 % si pose sur chape anhydrite) ainsi que sa température. S'assurer de la résistance du support en fonction de l'usage (classification P2, P3). Dans le cas d'un chauffage au sol, il sera obligatoirement arrêté 48 heures avant et remis en route seulement 24 heures après. Dans tous les cas la présence d'humidité résiduelle trop importante ou la présence d'eau de façon occasionnelle nuira fortement au résultat du collage et à sa durabilité.

APPLICATION

Bien mélanger la colle avant l'emploi. Appliquer avec une spatule dentelée sur le support. Dans le cas de revêtements rigides ou à une couche fermée, respecter un temps de gommage de 5 à 10 minutes pour améliorer la prise initiale. Maroufler soigneusement le revêtement du centre vers l'extérieur pour chasser l'air emprisonné. Un second marouflage après 40 à 50 minutes est recommandé pour les revêtements nerveux et non absorbants. La soudure des joints sera effectuée après 24 heures, procéder impérativement à un nouveau marouflage avec un marteau en caoutchouc. Eviter le rayonnement du soleil pendant ou immédiatement après l'encollage.

RECOMMANDATION

- Respecter dans tout les cas les indications de pose des fabricants de revêtement. En cas de doute sur les supports ou sur la bonne comptabilité: consulter nos services techniques.
- Fiches de sécurité sur demande.

CONDITIONNEMENT

- Seaux de 5 kg - de 10 kg - 25 kg.

NOTA

Nous recommandons à nos utilisateurs, avant de mettre notre produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à son emploi. Les conditions de garantie de ce produit sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.

FT 0035

SOMPLAN 100

- Nouveaux coloris doux pour une ambiance calme

• USAGE INTENSIF :

Produit **HOMOGENÈNE** = dessin dans la masse qui ne s'altère pas à l'usage

- Première offre de la gamme des revêtements vinyliques homogènes

• Tous coloris disponibles en lés de 2m  et en dalles de 61x 61cm 

PU: 21,88 € le m²

COLLECTION Somplan				
				ASPECT
100	2 m	61 x 61 cm	-	NUAGÉ
200	2 m	61 x 61 cm		FLAMMÉ
300	2 m	61 x 61 cm		MARBRÉ
300 AS	2 m	61 x 61 cm		MARBRÉ
500	2 m	61 x 61 cm		MINÉRAL
600 EL	2 m	61 x 61 cm		GRANITÉ

Service informations, documentations, échantillons
 Tél. : 01 41 20 42 49 - Fax : 01 41 20 47 00 - <http://www.sommer.fr>

SOMMER 

MODELE DE DESCRIPTIF

Le revêtement de sol sélectionné appartient à la famille des revêtements homogènes en lés de 2 m ou en dalles de 61x61 cm, d'une épaisseur de 2 mm du type SOMPLAN 100, il est du groupe d'abrasion M qui lui confère une résistance adaptée aux sollicitations dans les locaux collectifs.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Longueur x largeur (m)	: 23x2
Format dalle (cm)	: 61x61
Conditionnement	: 16 dalles pour 5,95 m ²
Épaisseur totale (mm)	: 2
Groupe d'abrasion	: M
Poids total (g/m ²)	: 3300

PERFORMANCES

Poinçonnement	: ≤ 0,10 mm
Réaction au feu	: M3 PV N° 96.43431
Efficacité acoustique	: ΔL : 4 dB (A) et ΔL _w : 5 dB
Comportement électrostatique	: potentiel de charges < 2kV résistance transversale > 10 ¹¹ Ω
Résistance thermique	: 0,01 m ² K/W (apte au sol chauffant)

DOMAINES D'UTILISATION

Locaux à affectation collective, bureaux, magasins, établissements d'enseignement, bâtiments hospitaliers et assimilés.

MISE EN ŒUVRE

Le support doit être lisse, plan, sec, stable, propre et non exposé aux remontées ultérieures d'humidité.
L'enduit de ragréage autolissant sera classé P3.
Température de pose idéale : > 15°C.
Pose : lés dans le même sens avec une colle émulsion acrylique, dalles disposées à sens contrarié.
Traitement des joints : souder à chaud avec cordon de soudure SOMMER V1001.
Étanchéité en rives nécessaire pour les locaux classés E3.

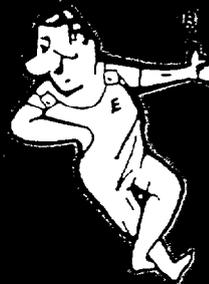
ENTRETIEN

Durabilité et bonne conservation d'aspect sont directement liées à un entretien adapté aux conditions d'usage.
Effectuer une émulsion autolustrante avant la mise en service.
Entretien journalier par balayage à sec ou humide avec un détergent neutre.
Éviter les embouts et les roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles.

P. U. :

le l = 3,60 €

DT 3.7



EMFIPRIM HP

FICHE
TECHNIQUE

PRIMAIRE
RAGREAGE

Primaire acrylique en émulsion aqueuse prêt à l'emploi. Ininflammable.

■ CARACTÉRISTIQUES

Primaire prêt à l'emploi associé au produit de lissage de sol EMFISOL HP de classe P 3 pour tous supports neufs en béton.

EMFIPRIM HP améliore la cohésion et réduit la porosité des supports friables.

EMFIPRIM HP renforce l'adhérence sur des supports imperméables grâce à la finesse de ses particules de liant.

EMFIPRIM HP favorise l'autolissage de l'enduit et supprime le phénomène de bullage.

EMFIPRIM HP peut être utilisé comme primaire sur les chapes à base d'anhydrite avant exécution d'un enduit de lissage ou collage de carrelages avec EMFIFLEX.

■ SPÉCIFICATIONS

Base : dispersion de résines acryliques.

Densité : $1,05 \pm 0,05$. Couleur : rose.

Inflammabilité : non. Toxicité : non.

Stockage : 1 an emballage origine.

■ MISE EN ŒUVRE

- Enlever la poussière et les impuretés, le support doit être propre et sec.
- Étendre EMFIPRIM HP en couche mince et uniforme à l'aide d'une spatule à petites dents, d'un rouleau laine ou d'une raclette caoutchouc à raison de 300 g/m^2 .
- Laisser sécher 30 minutes à 1 heure 30 suivant température et support.
- Prendre soin de ne pas laisser de flaques dans les trous, et attendre impérativement que la couche de primaire soit devenue transparente avant d'appliquer l'enduit.
- EMFIPRIM HP est prêt à l'emploi, ne jamais ajouter d'eau.
- Pour une efficacité maximale du produit, il est souhaitable de réaliser l'enduit dans les 12 heures suivant l'application du primaire.
- En cas de pose sur chape anhydrite, il est indispensable que la laitance de celle-ci ait été retirée par un léger ponçage. Attendre le séchage complet du film avant de réaliser un enduit ou un collage.

■ CONDITIONNEMENT

- Jerrycan de 20 litres.
- Craint le gel.
- Nettoyage des outils à l'eau avant séchage.

NOTA

Nous recommandons à nos utilisateurs, avant de mettre notre produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à son emploi. Les conditions de garantie de ce produit sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.

FT 0081

DR 3.1

BTS AF - U 4.1

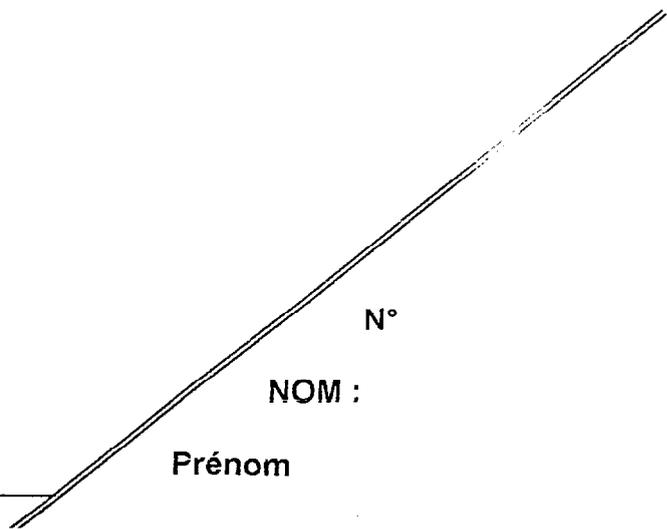
Prénom

NOM :

N°

DR 3.1

BTS AF - U 4.1



N°

NOM :

Prénom

Partie 4: Suivi de chantier

Vous travaillez dans l'entreprise DECOPLUS SA. et cette société est titulaire du lot n°13 « PEINTURE ». Les travaux sont en cours, vous êtes chargé de la conduite des travaux et de la gestion du chantier.

Le marché a été passé à prix révisibles, avec la formule suivante :

$$P = P_0 (0.125 + 0.875 (BT\ 46 / Bto\ 46))$$

Une retenue de garantie est prévue, correspondant à 5 % du montant des travaux. La remise des offres a été faite le 4 Février 2000 et ce mois sera considéré comme le mois de référence Mo.

Quatre situations de travaux prévues : S1 (Fin Décembre 2000), S2 (Fin Janvier 2001), S3 (Fin Février 2001), S4 (Fin Mars 2001).

On donne :

- Les fiches validées par le maître d'œuvre d'avancement des travaux;
- Les index BT nécessaires ;
- Le Devis Quantitatif Estimatif remis par l'entreprise au moment du marché;

On demande :

- De compléter les états de situation d'avancement des travaux (DR 4.1, 4.2, 4.3, 4.4).
- De réaliser les situations(S1, S2, S3, S4) de travaux en fonction de l'avancement du chantier. Le calcul de la révision de prix se fera par rapport au dernier index connu au moment de la réalisation de l'état de situation (DR 4.5 à DR 4.13).
Vous considèrerez que les index BT paraissent chaque fin de mois dans la presse avec un décalage de **3 mois**.

Entreprise DECOPLUS SA

23500 MAJAILHAC

Tél: 05.08.19.23.35

Devis Quantitatif Estimatif**Résidence de la Marche**

Lot n°13 "Peinture"

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantités	P.U. (€)	TOTAL
2.1	Peinture sur fer				
	Peinture sur ouvrages de plomberie	Forf	1,00	610,00	610,00
	Peinture sur ouvrages métalliques neufs	m²	69,00	24,00	1656,00
	Peinture sur ouvrages métalliques conservés	m²	142,00	20,00	2840,00
2.2	Peinture sur bois				
	Lasure sur dessous de toit	m²	67,00	32,00	2144,00
	Lasure sur les fermes dans les combles	Forf	1,00	305,00	305,00
	Peinture sur mesuiseries bois extérieures conservées	m²	8,00	33,50	268,00
	Peinture sur mesuiseries bois intérieures conservées	m²	10,00	26,00	260,00
	Peinture sur mesuiseries bois intérieures neuves	m²	200,00	23,00	4600,00
2.3	Peinture sur PVC				
	Peinture sur ouvrages en PVC	Forf	1,00	230,00	230,00
2.4	Peinture sur plafond				
	Peinture satinée sur plafonds				
	Logements	m²	365,00	15,00	5475,00
	Cage d'escalier	m²	25,00	26,00	650,00
2.5	Papier et tentures				
	Fourniture et pose de papier peint 170 g/m² dans pièces sèches	m²	615,00	20,00	12300,00
	Fourniture et pose de papier peint 190 g/m² dans pièces humides	m²	200,00	24,50	4900,00
2.6	Depose de revêtement				
	Depose de revêtements muraux existants	Forf	1,00	610,00	610,00
2.7	Peinture sur murs de communs				
	Fourniture et pose de toile verre + 2 couches de peinture	m²	68,00	180,00	12240,00
2.8	Numérotation des portes				
	Numérotation des portes des caves au pochoirs	U	5,00	27,00	135,00
2.9	Signalisation				
	Numérotation des portes palières	U	5,00	23,00	115,00
	Plaques de signalisation	U	4,00	30,00	120,00
2.10	Traitement des sols				
	Traitement des parquets des logements	m²	143,00	23,00	3289,00
	Traitement des escaliers	Forf	1,00	381,00	381,00
	Nettoyage et lasure sur le garde corps d'escalier commun	Forf	1,00	455,00	455,00
				Total HT	53583,00
				T.V.A. (5,5 %) *	2947,07
				TOTAL T.T.C. (€)	56530,07

Index BT

Nous vous proposerons une nouvelle grille avec la pondération entre les différents éléments constitutifs, dans un prochain numéro de Bâtiment Actualité. Vous pouvez consulter votre Fédération départementale.

Avril 2001

Variation mensuelle BT01

Avril 2001

Mars 2001

+ 0,7 % ↗

Variation annuelle BT01

Avril 2001

Avril 2000

+ 2,9 % ↗

Définition	Code	Avril 00	Sept. 00	Oct. 00	Nov. 00	Déc. 00	Jan. 01	Fév. 01	Mars 01	Avril 01
Tous corps d'état	BT 01	580,7	583,5	584,0	584,3	584,5	587,2	588,3	589,4	593,4
Terrassements	BT 02	610,7	617,1	616,6	617,5	616,6	613,0	612,8	612,9	615,0
Maçonnerie et canalisation à l'exception des ossatures, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :										
Béton	BT 03	599,4	604,6	605,3	606,1	606,4	613,4	613,7	614,0	615,5
Briques	BT 04	537,7	544,4	545,1	546,1	545,9	547,8	551,1	551,8	552,5
Ossature ouvrages en béton armé	BT 06	548,6	550,8	549,9	549,7	549,7	552,1	553,1	556,0	560,2
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	414,6	419,3	422,9	424,5	425,3	422,3	420,4	417,4	417,7
Plâtre et préfabriqués	BT 08	564,4	573,5	574,7	575,6	576,2	577,9	579,6	580,2	581,8
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	547,4	547,5	548,5	549,1	549,8	554,6	555,1	555,4	556,7
Revêtements en :										
Plastique	BT 10	717,2	717,4	736,2	736,9	737,5	739,6	740,1	740,4	741,8
Textiles synthétiques	BT 11	626,9	627,0	647,4	647,9	643,4	645,2	645,6	645,7	646,9
Textiles naturels	BT 12	570,0	570,1	570,5	570,6	570,7	571,3	571,5	571,4	572,1
Mosaïque en bois collé	BT 13	565,9	566,1	566,7	567,1	567,4	568,5	568,8	568,8	569,8
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	565,6	566,0	566,9	567,6	568,3	578,8	579,3	579,6	580,9
Charpentes bois en :										
Résineux de pays	BT 15	426,8	427,1	427,7	429,0	429,3	428,8	429,2	428,8	429,5
Résineux d'importation	BT 16	475,3	475,6	476,3	476,8	477,2	477,9	478,3	478,4	479,6
Chêne	BT 17	452,3	452,7	453,7	454,5	454,9	455,4	455,7	455,8	457,7
Menuiserie bois et sa quincaillerie										
Intérieure (bois résineux y compris cloisons)	BT 18	561,8	562,4	563,4	563,4	563,3	565,6	566,1	566,7	570,8
Extérieure et escaliers :										
Bois tropicaux	BT 19	604,2	604,0	604,9	605,7	603,8	606,8	607,3	608,2	610,0
Chêne	BT 20	524,5	525,1	526,3	527,1	527,6	530,0	530,4	531,2	533,1
Résineux d'importation	BT 21	530,8	529,2	530,1	530,7	531,4	534,1	534,5	535,3	536,7
Résineux de pays	BT 22	509,7	510,3	511,2	510,1	510,6	513,1	513,5	514,3	521,7
Parquets en :										
Résineux d'importation	BT 23	369,2	367,9	368,1	368,4	368,7	369,2	369,4	369,4	370,0
Résineux de pays	BT 24	497,5	497,7	503,3	503,6	503,8	504,4	504,7	504,7	516,4
Feuille	BT 25	527,7	528,0	528,5	528,8	529,1	529,7	530,0	530,1	530,9
Fermetures de baies en :										
Plastique (y compris fanêrre PVC)	BT 26	507,2	507,3	509,8	509,0	505,3	510,1	512,9	514,7	516,2
Aluminium	BT 27	509,9	513,7	516,0	515,7	516,2	514,6	516,1	514,6	515,2
Métal ferreux	BT 28	478,5	479,9	479,5	479,2	479,7	475,9	473,3	470,3	468,6
Couverture et accessoires :										
Ardoises de schiste	BT 30	625,9	626,2	627,8	628,5	629,1	627,0	636,7	636,8	638,2
Tuiles en terre cuite	BT 32	507,5	507,7	504,1	503,3	504,1	503,6	511,7	510,3	514,0
Tuiles en béton	BT 33	550,7	555,5	556,6	556,9	556,6	564,0	565,5	565,7	566,6
Zinc	BT 34	490,4	490,7	494,0	494,2	494,7	488,0	487,4	487,1	486,2
Bardeaux d'asphalte	BT 35	504,2	504,5	505,7	506,2	506,7	505,2	505,4	505,5	506,7
Étanchéité :										
Asphalte	BT 36									
Multicouche	BT 37									
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	687,4	691,9	694,2	694,3	694,3	699,2	700,4	700,7	702,5
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	BT 40	561,6	661,9	562,6	662,7	663,1	668,0	669,2	669,5	672,7
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	501,2	502,1	504,2	504,4	504,4	505,2	506,3	506,0	507,3
Menuiserie :										
En acier et serrurerie	BT 42	477,4	480,6	481,2	480,5	481,5	479,5	478,4	477,3	477,0
En alliage d'aluminium	BT 43	519,3	519,5	514,9	521,2	521,6	526,2	526,6	526,1	527,1
Vitrierie	BT 44	663,4	663,9	665,0	665,9	666,3	667,5	668,1	668,6	670,2
Miroiterie	BT 45	612,5	612,9	613,7	614,4	614,9	615,5	616,0	616,2	616,1
Peinture, tenture, revêtements muraux	BT 46	653,5	653,0	655,2	656,2	657,3	662,9	664,9	665,6	669,4
Électricité	BT 47	740,0	743,3	747,6	750,3	749,5	757,7	756,3	754,6	754,1
Ascenseurs	BT 48	585,7	586,0	587,3	586,5	586,2	585,8	585,2	587,3	590,7
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité	BT 49	113,7	114,2	115,3	115,1	116,6	116,2	116,3	116,1	117,3
Entretien et rénovation TCF	BT 50	124,8	125,2	125,4	125,5	125,6	126,0	126,2	126,3	127,0
Menuiserie PVC	BT 51	125,1	124,4	124,7	124,7	124,9	125,6	125,1	125,5	125,5
Imperméabilité de façades	BT 52	109,7	110,1	110,2	110,4	110,5	109,9	110,0	110,1	110,3
Étanchéité asphalte-multicouche	BT 53	105,2	105,5	107,0	107,3	108,6	109,1	109,0	109,0	110,0
Indice général des salaires BTP (Base 100, octobre 1979)		330,7	331,3	332,2	333,1	334,2	334,7	335,3	336,3	337,2

INDEX BT

Pour connaître le détail de la grille avec la pondération entre les différents éléments constitutifs, consultez le n° 5/1992, p. 1 à VII.

Février 2000

Variation mensuelle BT01
Février 2000 + 0,5 %
Janvier 2000

Variation annuelle BT01
Février 2000 + 3,9 %
Février 1999

Définition	Code	Juin 99	Juil. 99	Août 99	Sept. 99	Oct. 99	Nov. 99	Déc. 99	Janv. 00	Fév. 00
Tous corps d'état	BT 01	558,0	561,5	562,5	563,1	564,7	564,3	566,3	570,6	573,2
Terrassements	BT 02	587,0	589,8	590,5	590,6	592,8	594,5	599,7	603,6	605,0
Maçonnerie et canalisation à l'exception des ossatures, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :										
Béton	BT 03	579,8	581,3	581,5	581,1	582,2	583,1	585,3	591,1	594,3
Briques	BT 04	523,6	525,0	524,6	523,6	527,1	524,2	523,7	528,3	535,7
Ossature ouvrages en béton armé	BT 06	527,4	532,5	534,7	537,0	538,2	535,8	535,7	538,7	542,0
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	377,3	380,4	380,7	381,9	384,2	387,0	389,7	394,9	398,7
Plâtre et préfabriqués	BT 08	547,6	548,9	549,1	548,6	550,6	550,8	551,7	555,6	559,2
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	533,8	534,8	534,9	534,5	535,3	535,9	537,2	539,7	541,7
Revêtements en :										
Plastique	BT 10	703,4	704,5	704,6	704,1	704,9	705,6	706,9	710,3	712,5
Textiles synthétiques	BT 11	616,3	617,2	617,2	616,8	617,4	617,9	618,9	621,5	623,3
Textiles naturels	BT 12	566,4	566,8	566,7	566,3	566,5	566,7	567,2	568,0	568,6
Mosaïque en bois collé	BT 13	558,1	558,8	558,8	558,4	558,8	559,2	560,1	561,9	563,2
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	550,8	553,9	554,1	553,7	554,6	555,3	556,7	559,8	560,8
Charpentes bois en :										
Résineux de pays	BT 15	416,3	418,3	418,3	415,6	417,3	417,0	418,0	421,7	422,6
Résineux d'importation	BT 16	470,3	471,2	466,2	460,6	461,6	463,8	465,0	469,0	470,0
Chêne	BT 17	439,9	440,8	440,8	440,4	441,8	442,3	443,4	449,1	450,0
Menuiserie bois et sa quincaillerie										
Intérieure (bois résineux y compris cloisons)	BT 18	521,4	522,7	523,4	523,7	526,0	527,3	529,2	549,9	551,2
Extérieure et escaliers :										
Bois tropicaux	BT 19	558,3	559,6	562,0	564,0	570,6	574,0	575,8	587,7	589,1
Chêne	BT 20	501,1	502,2	502,3	501,9	503,3	503,9	505,5	517,0	518,2
Résineux d'importation	BT 21	505,7	506,9	505,6	503,7	504,7	507,3	508,9	519,4	520,6
Résineux de pays	BT 22	487,3	488,4	488,5	488,0	487,6	487,3	489,4	502,0	503,1
Parquets en :										
Résineux d'importation	BT 23	370,3	370,8	364,1	357,1	358,0	361,5	362,1	363,2	363,8
Résineux de pays	BT 24	488,1	490,2	490,2	489,8	490,2	490,6	491,4	495,0	495,8
Feuille	BT 25	520,9	521,6	521,6	521,2	521,6	522,0	522,8	524,4	525,2
Fermetures de baies en :										
Plastique (y compris fenêtre PVC)	BT 26	483,8	484,1	487,4	485,8	487,4	488,4	490,1	497,5	501,0
Aluminium	BT 27	460,0	464,2	467,6	471,8	476,7	479,6	484,0	495,2	497,0
Métal ferreux	BT 28	426,0	429,1	430,5	431,8	426,9	439,8	442,3	453,0	457,6
Couverture et accessoires :										
Ardoises de schiste	BT 30	602,1	603,9	604,7	604,0	605,4	605,9	607,6	612,4	616,7
Tuiles en terre cuite	BT 32	478,9	481,1	480,5	481,0	481,7	480,1	483,6	490,1	493,7
Tuiles en béton	BT 33	532,4	533,7	535,5	534,6	536,4	538,0	539,7	542,5	543,6
Zinc	BT 34	454,4	457,1	460,3	460,8	463,0	463,4	465,4	473,9	476,3
Bardés/asphalte	BT 35	481,6	482,9	483,5	483,3	484,2	484,8	486,2	493,5	494,7
Étanchéité :										
Asphalte	BT 36									
Multicouche	BT 37									
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	647,4	652,3	656,2	656,9	661,2	664,1	666,7	673,0	676,0
Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	BT 40	642,8	644,3	644,3	643,8	646,1	646,6	648,4	651,5	654,0
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	485,3	485,8	486,8	486,3	488,1	488,4	490,1	492,8	495,1
Menuiserie :										
En acier et serrurerie	BT 42	443,0	445,9	446,8	448,2	449,5	450,5	452,2	459,1	460,2
En alliage d'aluminium	BT 43	470,1	470,9	471,1	470,8	471,5	472,0	473,1	479,3	480,1
Vitrerie	BT 44	646,2	647,6	647,9	647,4	648,6	649,5	651,4	655,8	657,1
Miroiterie	BT 45	607,7	607,7	601,9	601,5	602,3	602,9	604,3	607,2	608,2
Peinture, tenture, revêtements muraux	BT 46	632,7	634,1	635,5	633,9	634,3	635,5	636,9	642,2	645,0
Électricité	BT 47	709,2	708,7	713,2	712,4	716,4	717,1	721,0	721,8	728,2
Ascenseurs	BT 48	529,4	536,2	537,7	541,3	545,6	549,2	553,3	559,4	563,4
Couverture et bardage en tôles d'acier revêtement étanchéité	BT 49	110,3	110,0	109,9	110,7	110,6	110,6	111,9	112,3	112,8
Entretien et rénovation TCF	BT 50	119,9	120,5	120,6	120,7	121,0	121,1	121,5	122,6	123,1
Menuiserie PVC	BT 51	120,5	120,5	121,0	120,7	121,1	121,0	121,0	122,2	123,2
Imperméabilité de façades	BT 52	103,1	103,3	103,5	103,5	103,8	104,0	104,5	106,8	107,0
Étanchéité asphalte-multicouche	BT 53	99,0	99,2	98,9	99,7	100,0	99,9	101,4	102,7	103,0
Indice général des salaires BTP (Base 100, octobre 1979)		319,1	319,5	319,5	320,5	321,2	322,6	323,9	324,7	325,9

Etat d'avancement des travaux

Résidence de la Marche

Lot n°13 "Peinture"

N°	Désignation des ouvrages	Montant total du marché (en Euros HT)	Etat d'avancement cumulé du mois	Montant cumulé du marché réalisé (en Euros HT)
2.1	Peinture sur fer			
	Peinture sur ouvrages de plomberie	610,00	0%	
	Peinture sur ouvrages métalliques neufs	1656,00	50%	
	Peinture sur ouvrages métalliques conservés	2840,00	50%	
2.2	Peinture sur bois			
	Lasure sur dessous de toit	2144,00	100%	
	Lasure sur les fermes dans les combles	305,00	0%	
	Peinture sur mesuiseries bois extérieures conservées	268,00	50%	
	Peinture sur mesuiseries bois intérieures conservées	260,00	0%	
	Peinture sur mesuiseries bois intérieures neuves	4600,00	0%	
2.3	Peinture sur PVC			
	Peinture sur ouvrages en PVC	230,00	0%	
2.4	Peinture sur plafond			
	Peinture satinée sur plafonds			
	Logements	5475,00	0%	
	Cage d'escalier	650,00	0%	
2.5	Papier et tentures			
	Fourniture et pose de papier peint 170 g/m² dans pièces sèches	12300,00	0%	
	Fourniture et pose de papier peint 190 g/m² dans pièces humides	4900,00	0%	
2.6	Depose de revêtement			
	Depose de revêtements muraux existants	610,00	0%	
2.7	Peinture sur murs de communs			
	Fourniture et pose de toile verre + 2 couches de peinture	12240,00	0%	
2.8	Numérotation des portes			
	Numérotation des portes des caves au pochoirs	135,00	0%	
2.9	Signalisation			
	Numérotation des portes palières	115,00	0%	
	Plaques de signalisation	120,00	0%	
2.10	Traitement des sols			
	Traitement des parquets des logements	3289,00	0%	
	Traitement des escaliers	381,00	0%	
	Nettoyage et lasure sur le garde corps d'escalier commun	455,00	0%	
		Total cumulé H.T.		

N° :

NOM :

Prénom :

DR n° 4.1

Etat d'avancement des travaux

Résidence de la Marche

Lot n°13 "Peinture"

N°	Désignation des ouvrages	Montant total du marché (en €uros HT)	Etat d'avancement cumulé du mois	Montant cumulé du marché réalisé (en €uros HT)
2.1	Peinture sur fer			
	Peinture sur ouvrages de plomberie	610.00	0%	
	Peinture sur ouvrages métalliques neufs	1656.00	100%	
	Peinture sur ouvrages métalliques conservés	2840.00	100%	
2.2	Peinture sur bois			
	Lasure sur dessous de toit	2144.00	100%	
	Lasure sur les fermes dans les combles	305.00	100%	
	Peinture sur menuiseries bois extérieures conservées	268.00	100%	
	Peinture sur menuiseries bois intérieures conservées	260.00	20%	
	Peinture sur menuiseries bois intérieures neuves	4600.00	20%	
2.3	Peinture sur PVC			
	Peinture sur ouvrages en PVC	230.00	0%	
2.4	Peinture sur plafond			
	Peinture satinée sur plafonds			
	Logements	5475.00	50%	
	Cage d'escalier	650.00	50%	
2.5	Papier et tentures			
	Fourniture et pose de papier peint 170 g/m ² dans pièces sèches	12300.00	0%	
	Fourniture et pose de papier peint 190 g/m ² dans pièces humides	4900.00	0%	
2.6	Depose de revêtement			
	Depose de revêtements muraux existants	610.00	100%	
2.7	Peinture sur murs de communs			
	Fourniture et pose de toile verre + 2 couches de peinture	12240.00	0%	
2.8	Numérotation des portes			
	Numérotation des portes des caves au pochoirs	135.00	0%	
2.9	Signalisation			
	Numérotation des portes palières	115.00	0%	
	Plaques de signalisation	120.00	0%	
2.10	Traitement des sols			
	Traitement des parquets des logements	3289.00	25%	
	Traitement des escaliers	381.00	25%	
	Nettoyage et lasure sur le garde corps d'escalier commun	455.00	25%	
		Total cumulé H.T.		

DR n° 4.2

N° :

NOM :

Prénom :

Etat d'avancement des travaux

Résidence de la Marche

Lot n°13 "Peinture"

N°	Désignation des ouvrages	Montant total du marché <i>(en Euros HT)</i>	Etat d'avancement cumulé du mois	Montant cumulé du marché réalisé <i>(en Euros HT)</i>
2.1	Peinture sur fer			
	Peinture sur ouvrages de plomberie	610.00	100%	
	Peinture sur ouvrages métalliques neufs	1656.00	100%	
	Peinture sur ouvrages métalliques conservés	2840.00	100%	
2.2	Peinture sur bois			
	Lasure sur dessous de toit	2144.00	100%	
	Lasure sur les fermes dans les combles	305.00	100%	
	Peinture sur mesuseries bois extérieures conservées	268.00	100%	
	Peinture sur mesuseries bois intérieures conservées	260.00	75%	
	Peinture sur mesuseries bois intérieures neuves	4600.00	75%	
2.3	Peinture sur PVC			
	Peinture sur ouvrages en PVC	230.00	50%	
2.4	Peinture sur plafond			
	Peinture satinée sur plafonds			
	Logements	5475.00	100%	
	Cage d'escalier	850.00	100%	
2.5	Papier et tentures			
	Fourniture et pose de papier peint 170 g/m ² dans pièces sèches	12300.00	20%	
	Fourniture et pose de papier peint 190 g/m ² dans pièces humides	4900.00	20%	
2.6	Depose de revêtement			
	Depose de revêtements muraux existants	610.00	100%	
2.7	Peinture sur murs de communs			
	Fourniture et pose de toile verre + 2 couches de peinture	12240.00	20%	
2.8	Numérotation des portes			
	Numérotation des portes des caves au pochoirs	135.00	0%	
2.9	Signalisation			
	Numérotation des portes palières	115.00	0%	
	Plaques de signalisation	120.00	0%	
2.10	Traitement des bois			
	Traitement des parquets des logements	3289.00	50%	
	Traitement des bois	381.00	25%	
	Nettoyage et ponçage sur le garde corps d'escalier commun	455.00	25%	
		Total cumulé H.T.		

DR n° 4.3

N° :

NOM :

Prénom :

Etat d'avancement des travaux

Résidence de la Marche

Lot n°13 "Peinture"

N°	Désignation des ouvrages	Montant total du marché (en Euros HT)	Etat d'avancement cumulé du mois	Montant cumulé du marché réalisé (en Euros HT)
2.1	Peinture sur fer			
	Peinture sur ouvrages de plomberie	610.00	100%	
	Peinture sur ouvrages métalliques neufs	1656.00	100%	
	Peinture sur ouvrages métalliques conservés	2840.00	100%	
2.2	Peinture sur bois			
	Lasure sur dessous de toit	2144.00	100%	
	Lasure sur les fermes dans les combles	305.00	100%	
	Peinture sur mesueries bois extérieures conservées	268.00	100%	
	Peinture sur mesueries bois intérieures conservées	260.00	100%	
	Peinture sur mesueries bois intérieures neuves	4600.00	100%	
2.3	Peinture sur PVC			
	Peinture sur ouvrages en PVC	230.00	100%	
2.4	Peinture sur plafond			
	Peinture satinée sur plafonds			
	Logements	5475.00	100%	
	Cage d'escalier	650.00	100%	
2.5	Papier et tentures			
	Fourniture et pose de papier peint 170 g/m² dans pièces sèches	12300.00	100%	
	Fourniture et pose de papier peint 190 g/m² dans pièces humides	4900.00	100%	
2.6	Depose de revêtement			
	Depose de revêtements muraux existants	610.00	100%	
2.7	Peinture sur murs de communs			
	Fourniture et pose de toile verre + 2 couches de peinture	12240.00	100%	
2.8	Numérotation des portes			
	Numérotation des portes des caves au pochoirs	135.00	100%	
2.9	Signalisation			
	Numerotation des portes palières	115.00	100%	
	Plaques de signalisation	120.00	100%	
2.10	Traitement des sols			
	Traitement des parquets des logements	3289.00	100%	
	Traitement des escaliers	381.00	100%	
	Nettoyage et lasure sur le garde corps d'escalier commun	455.00	100%	
		Total cumulé H.T.		

DR n° 4.4

N° :

NOM :

Prénom :

DR 4.5

BTS AF - U 4.1

N°
NOM :
Prénom

Situation mensuelle récapitulative du mois de :

Désignation	Cumul HT au mois M	Cumul HT au mois M-1	Situation HT du mois M	Situation TTC du mois M
Travaux du marché				
Approvisionnement				
Travaux supplémentaires				
Révision				
Retenue de garantie sur travaux, appro, rév.				
Retenue de garantie sur TS				
Avance				
Primes ou pénalité				
Total				

DR n° 4.10

N° :

NOM :

Prénom :

Situation mensuelle récapitulative du mois de :

Désignation	Cumul HT au mois M	Cumul HT au mois M-1	Situation HT du mois M	Situation TTC du mois M
Travaux du marché				
Approvisionnement				
Travaux supplémentaires				
Révision				
Retenue de garantie sur travaux, appro, rév.				
Retenue de garantie sur TS				
Avance				
Primes ou pénalité				
Total				

DR n° 4.11

N° :

NOM :

Prénom :

Situation mensuelle récapitulative du mois de :

Désignation	Cumul HT au mois M	Cumul HT au mois M-1	Situation HT du mois M	Situation TTC du mois M
Travaux du marché				
Approvisionnement				
Travaux supplémentaires				
Révision				
Retenue de garantie sur travaux, appro, rév.				
Retenue de garantie sur TS				
Avance				
Primes ou pénalité				
Total				

DR n° 4.12

N° :

NOM :

Prénom :

Situation mensuelle récapitulative du mois de :

Désignation	Cumul HT au mois M	Cumul HT au mois M-1	Situation HT du mois M	Situation TTC du mois M
Travaux du marché				
Approvisionnement				
Travaux supplémentaires				
Révision				
Retenue de garantie sur travaux, appro, rév.				
Retenue de garantie sur TS				
Avance				
Primes ou pénalité				
Total				

DR n° 4.13

N° :

NOM :

Prénom :